

- **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

**UNITE DE COORDINATION DES PROJETS DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité –Travail - Progrès

PLAN DECENNAL 2008 -2017 DE REDRESSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Version corrigée

Ce document a été élaboré avec l'appui financier de l'UNESCO (Programme de participation 2006-2007)

Brazzaville, Février 2008

SOMMAIRE

Sigles et abréviations.....	4
Avant – propos.....	5
Introduction.....	6
Chapitre I : Présentation sectorielle du Congo.....	7
1. Secteur primaire : Agriculture, élevage et pêche.....	10
2. Secteur secondaire : Industrie.....	10
3. Secteur Tertiaire : Commerce, Tourisme et Télécommunications.....	11
4. Système Educatif	11
5. Le Marché de l’emploi (extrait du RESEN 2007)	14
Chapitre II : Diagnostic du Système d’éducation et de formation.....	16
1. Accès au sous secteur	18
2. Qualité du sous secteur	20
3. Gestion du sous secteur	22
Chapitre III : Principes directeurs et axes principaux.....	24
1. Principes directeurs	24
2. Axes majeurs	25

Chapitre IV : Plan d'actions.....	29
1. Projections et orientations.....	31
2. Estimations financières du plan	44
2-1. Coût du plan	44
2-2. La stratégie de financement	47
3. Principaux axes d'actions	48
3-1. Axe d'actions 1 : Nouveau cadre structural, institutionnel et juridique.....	49
3-2. Axe d'actions 2 : Amélioration de l'accès et de la sortie du sous secteur.....	51
3-3. Axe d'actions 3 : Amélioration de la qualité et de l'efficience du sous-secteur.....	53
3-4. Axe d'actions 4 : Gestion rationnelle et partenariale du sous-secteur.....	60
4. La mise en œuvre du plan	63
5. Le suivi – Evaluation du plan	65
5-1. Processus de suivi-évaluation	65
5-2. Indicateurs clés de suivi	66
5-3. Rapports et revues	67
5-4. Cadre institutionnel du plan	67
Chapitre V : Chronogramme.....	68
Conclusion.....	77
Annexes.	78
Références bibliographiques.....	87

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AIF :	Agence intergouvernementale de la Francophonie ;
BEPC :	Brevet d'études du premier cycle ;
BEP :	Brevet d'enseignement professionnel ;
BET :	Brevet d'enseignement technique ;
BTS :	Brevet de technicien supérieur ;
CAP :	Certificat d'aptitudes professionnelles ;
CEPE :	Certificat d'études primaires élémentaires ;
CET :	Collège d'enseignement technique ;
CM :	Centre des métiers ;
CQP :	Certificat de qualification professionnelle ;
DEA :	Diplôme d'études approfondies ;
DEUG :	Diplôme d'études universitaires générales ;
DOSTRAPOGE :	Document stratégique de politique générale
DSRP :	Document de stratégie de réduction de la pauvreté ;
ENSP :	Ecole nationale supérieure polytechnique ;
ETP :	Enseignement technique et professionnel ;
ETFP :	Enseignement technique et formation professionnelle ;
METP :	Ministère de l'enseignement technique et professionnel ;
ONEMO :	Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre ;
PIB :	Produit intérieur brut ;
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement ;
PRODCAM :	Projet de développement communautaire par l'apprentissage ;
RAC :	Réinsertion par l'apprentissage communautaire (des métiers) ;
RESEN :	Rapport d'état du système éducatif national ;
TBS :	Taux brut de scolarisation :

TICE : Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation ;
UCP – ETP : Unité de coordination des projets de l'enseignement technique et professionnel.

AVANT- PROPOS

Le plan d'action décennal 2008-2017 de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel vient compléter le dispositif de mise en œuvre du processus de refondation de l'enseignement technique et professionnel dont l'objectif principal est de constituer un « gisement qualifié » de ressources humaines compétentes et adaptées au besoin de l'économie nationale.

Son élaboration a été soutenue par l'ambition des jeunes congolais de rechercher l'amélioration de leur employabilité par une qualification professionnelle dans les métiers à forte intensité de main-d'œuvre d'une part et d'autre part par la nécessaire implication du secteur productif dans l'élaboration des curricula et dans le développement de l'alternance, condition sine qua non de l'arrimage du Congo à la modernité.

Nous sommes conscients que seuls nous ne pouvons réussir à faire du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel le pivot du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de la résorption du chômage des jeunes, comme l'énonce Denis SASSOU-NGUESSO, dans « La Nouvelle Espérance », le projet de société qui lui a permis d'être élu démocratiquement à la tête du Congo.

Aussi, avons-nous lancé le processus de refondation de l'enseignement technique et professionnel avec la conviction de pouvoir relever ces défis en mobilisant et en y impliquant fortement toute la communauté nationale et les partenaires internationaux.

C'est pour nous l'occasion de remercier sincèrement l'UNESCO pour son appui financier déterminant qui a permis l'élaboration de ce document qui porte sur la planification du processus de refondation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Pierre-Michel NGUIMBI,



INTRODUCTION

Le plan d'actions décennal 2003-2017 du ministère de l'enseignement technique et professionnel résulte d'un processus de réflexion, d'analyse systémique et de concertation, issu de la définition de la politique générale du ministère pour les dix années à venir, amorcé dès 2004 par les tables rondes sous-sectorielles.

Au cœur de la démarche engagée se trouve cette interrogation : *comment améliorer les offres de formation professionnelle et technique pour lutter contre le chômage endémique des jeunes et contribuer efficacement à son développement national homogène et durable?*

Pour y répondre, un portrait de situation a été dressé et a permis d'élaborer un document stratégique de politique générale (DOSTRAPOGE). Ce portrait a mis en évidence un ensemble de défis qui se posent au sous-secteur de l'enseignement technique et la formation professionnelle afin qu'il joue son rôle pivot dans le programme du Président de la République, de modernisation et de développement multisectoriel du Congo, intitulé « la Nouvelle Espérance ».

Le plan d'action 2008-2017, d'un coût global de deux cent quinze milliards quatre vingt quatre millions (215 084 000 000) de francs CFA, a été élaboré sur la base des choix stratégiques dégagés en 2005 par le conseil national de l'enseignement technique et professionnel et validés par le Ministre en charge de l'enseignement technique et professionnel. Ces choix sont également à l'origine des projets de lois d'orientation et de programmation, ayant obtenu l'avis favorable de la Cour Suprême et qui seront examinés par le Conseil des ministres avant leur adoption par le Parlement.

Il s'appuie également sur les hypothèses techniques élaborées par le Rapport d'état du système éducatif du Congo au cours de l'atelier technique sur l'élaboration du modèle de simulation sur la stratégie structurelle du système éducatif congolais, organisé à Pointe -Noire du 22 au 23 mai 2007.

Dans ce plan, il est d'abord fait un diagnostic sans concession du système d'éducation et de formation pour ensuite dégager les principes directeurs et les axes principaux qui sous-tendent la refondation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Le plan d'actions décennal 2008-2017 est structuré en cinq points :

- 1- Modèles de simulation se référant aux objectifs de la refondation de l'enseignement technique et professionnel ;
- 2- Principaux axes d'actions ;
- 3- Financement ;
- 4- Mise en œuvre ;
- 5- Suivi et évaluation.

chapitre I

PRESENTATION SECTORIELLE DU CONGO

- Nom officiel : République du Congo
- Situation : Afrique Centrale
- Date de l'indépendance : 15 août 1960
- Capitale : Brazzaville
- Superficie : 342 000 Km²
- Population : 3 110 000 habitants (estimation 2002)
- Régime politique : Présidentiel
- Chef de l'Etat : Denis SASSOU-NGUESSO
- Taux de croissance démographique : 2,8%
- Départements : Likouala (Impfondo), Sangha (Ouessou), Cuvette Ouest (Ewo), Cuvette (Owando), Plateaux (Djambala), Pool (Kinkala), Bouenza (Madingou), Lékoumou (Sibiti), Niari (Dolisie), Kouilou (Louango), Pointe-Noire (Pointe-Noire) et Brazzaville (Brazzaville).
- Hydrographie : Fleuve Congo (le plus important du monde après l'Amazone), une trentaine d'autres fleuves et rivières navigables tels Kouilou, Niari, Bouenza, Alima, Ngoko, Nkeni, Sangha et Likouala aux herbes.
- Monnaie : Franc CFA (1€ = 656 FCFA)
- Langues : Français (officielle), Lingala et Kituba (nationale)
- Taux d'alphabétisation : 78,6 %
- Taux de chômage : 28% (pour les personnes âgées de 15 ans et plus)
- Taux d'urbanisation : 60% (Brazzaville & Pointe-Noire : 55%)
- Population jeune de moins de 20 ans : plus de 50%
- Contribution au PIB par secteur : tertiaire à 23%, secondaire à 6% et primaire à 71%.
- Ressources principales : Pétrole et ressources forestières (64% du PIB et 98% des exportations dont 93% pour le pétrole seul)
- Taux moyen de croissance économique entre 1980 et 2000 : 3,9%

1 - SECTEUR PRIMAIRE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE

Le Congo possède dix millions d'hectares de terres arables dont 2% seulement sont cultivées. Aussi, l'agriculture congolaise, qui occupe environ 40% de la population active, ne représente que 6% du produit intérieur brut (PIB).

L'élevage est quasi inexistant, les quelques fermes bovines appartenant essentiellement à l'Etat ayant cessé leur activité. En dehors de l'élevage paysan, le Congo dépend entièrement de l'extérieur pour la couverture de ses besoins en produits carnés.

Les côtes maritimes et les cours d'eau du Congo bien que très poissonneux fournissent une production bien en deçà des potentialités halieutiques exploitables. Si la pêche maritime compte quelques unités modernes, elle reste en grande partie, de même que la pêche continentale, artisanale.

Le potentiel forestier congolais est immense et représente près de 10% des forêts denses d'Afrique. Le Congo est le premier pays qui maîtrise la technique du bouturage des eucalyptus et des pins ; il a réalisé des milliers d'hectares de plantations dans le département de Pointe-Noire et du Kouilou.

En 2005, selon le « Rapport d'état du système éducatif du Congo », on estime que près de 36% des actifs occupés de plus de 10 ans travaillent dans le secteur agricole alors que ce chiffre était de 53% vingt années auparavant.

2 - SECTEUR SECONDAIRE : INDUSTRIE

Ce secteur est dominé par l'industrie extractive constituée essentiellement par l'exploitation pétrolière (le pétrole représente près de 64% du PIB). Les industries hors pétrole sont très peu développées et représentent à peine 7% du PIB. Elles concernent notamment la transformation du bois, la production de sucre de canne, de ciment et des produits pétroliers. Un tissu de petites et moyennes entreprises couvre divers domaines d'activités.

Selon le rapport du RESEN, environ 20% des actifs occupés travaillent dans l'industrie (soit un travailleur non agricole sur trois). Au cours de la période 1985-2005, la part de l'emploi industriel a été multipliée par 1,6 (de 13 à 20%).

3 - SECTEUR TERTIAIRE : COMMERCE, TOURISME ET TELECOMMUNICATIONS

Il est essentiellement dominé, de par sa participation au PIB, par les branches commerce, restauration, hôtellerie, transport et télécommunications. Le secteur a connu beaucoup de recul ces dernières années et se trouve en pleine relance.

Les transports ferroviaire et fluvial connaissent une crise qui a fortement diminué les échanges commerciaux : le trafic de transit, au Port de Pointe-Noire, des produits en provenance des pays voisins est passé de 70 % au début des années 70 à moins de 5% en 1999. La tendance reste à la hausse. Il en est de même du trafic des marchandises qui représente moins de 20% de celui des années 80. Le parc hôtelier qui a baissé pendant les années de crise politique, connaît aujourd'hui une croissance remarquable, grâce notamment à la tenue à Brazzaville du Festival Panafricain de la Musique et autres compétitions sportives internationales.

Le secteur tertiaire représente 97% du potentiel des emplois et de l'activité des entreprises. Cette situation fait du Congo un pays qui importe pour environ 100 milliards de francs CFA de produits alimentaires.

4 - LE SYSTEME EDUCATIF

Le système éducatif congolais est aujourd'hui géré par trois (3) ministères départements : le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

L'éducation et la formation sont dispensées dans les établissements publics, et privés conventionnés. En plus de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur, le secteur de l'éducation dispose d'un enseignement secondaire composé de deux sous-secteurs : l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Le système éducatif congolais est structuré en quatre (4) degrés, à savoir :

- L'éducation préscolaire de trois ans, assurée par des centres d'éducation préscolaire ;
- L'enseignement primaire de six (6) ans, assuré par des écoles primaires, est sanctionné par le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE) ;
- L'enseignement secondaire de six (6) ans ou sept (7) ans, subdivisé en deux cycles : le premier de quatre (4) ans est sanctionné par le Brevet d'Etudes du 1^{er} cycle (BEPC) ou par le Brevet d'Etudes Techniques (BET) ou un diplôme professionnel équivalent. Le second de deux (2) ans ou trois (3) ans est sanctionné par le Baccalauréat ou par un diplôme professionnel équivalent.

- L'enseignement supérieur, dispensé dans les grandes écoles, instituts et facultés, est sanctionné par le DEUG, le BTS, la licence, la maîtrise, le DEA et le doctorat (mais, ce schéma est en voie d'être modifié par l'entrée en vigueur du système LMD c'est-à-dire : Licence Master Doctorat)

Certaines formations se font dans d'autres structures tels qu'à l'institut national de la jeunesse et des sports (rattaché au ministère en charge de la jeunesse et des sports), au centre national des statistiques et de la planification ou à l'office national de l'emploi et de la main d'œuvre (ONEMO).



ISU STATISTIQUES-EN-BREF

Congo

Profil général

Année de référence 2005. Veuillez lire l'interpecking 'the Country Profiles' pour plus d'information.

Information générale

Population totale (2005)		3 999
Taux annuel moyen de croissance (%) *	(2000-5)	3,0
Expérance de vie à la naissance (années) *	(2000-5)	52
Taux de mortalité infantile (2005) *	(2000-5)	81
Monnaie nationale		CFA Franc CFA/AC
PIB par habitant (PPP) \$ EU *	(2000-5)	270

*Bases de données de la CITE pour les développements les récents

Culture & Communication

Livres et périodiques :		
Places pour 1 000 habitants	(2005)	1,51
Fréquentation annuelle par habitant		---
Production de livres : Total		

Journaux quotidiens: Diffusion moyenne totale pour 1 000 habitants		

Périodiques nationaux : tirages totaux		

Science & Technologie

Chercheurs par 1 000 000 d'habitants	(2000)	30
Dépense en R&D en % de PIB		---

Répartition en pourcentage des dépenses intérieures brutes de recherche et développement par source de fonds

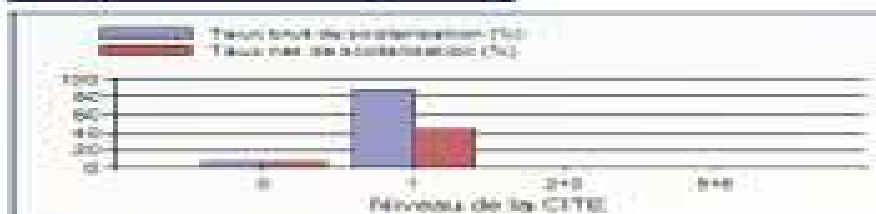
Données non disponibles.

Légende

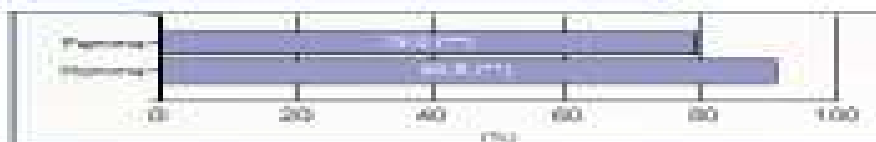
■	Chiffres réels
□	Données non disponibles
□	Chiffres estimés
□	Données non disponibles (différence géographique)

Education

Participation dans l'enseignement



Taux d'alphabétisme - 15 ans et plus - 2004



Taux d'alphabétisme - 15 à 24 ans - 2004



Indicateurs de l'éducation

Ratio élèves/enseignants et (prises les)	(**)	33
Taux de redoublements, primaire (%)		24
Taux de transition du primaire au secondaire (%)	(**,2004)	59
Dépenses publiques totales pour l'éducation :		
en % de PIB		2,2
en % des dépenses totales gouvernementales		6,1

Notes

en	Statistiques ISU
----	------------------

5 – Le marché de l'emploi (extrait du RESEN 2007)

Au Congo, le nombre d'individus actifs occupés a été multiplié par 2,8 depuis 1974, soit davantage que la population totale qui n'a été multipliée que par 2,7. Le taux de chômage a cependant augmenté significativement, après avoir légèrement baissé entre 1974 et 1984. Cette période coïncide avec l'époque à laquelle les diplômés du supérieur et des écoles professionnelles étaient systématiquement recrutés par l'Etat (du fait du profit tiré d'un cadre macro-économique favorable, du fait des booms pétroliers du début des années 1970 et des années 1980). La hausse du taux de chômage, observée par la suite, s'explique donc, en partie, par le gel partiel des recrutements dans la Fonction Publique, mais aussi et surtout par la sévère contraction de l'activité économique depuis 1985 (le revenu réel par habitant en 2003 ne représentait que 71% de son niveau en 1985).

A ce jour, environ 28% de la population active est au chômage ou en quête d'un premier emploi, contre 11% en 1984.

Au cours des 20 dernières années, le volume d'emploi a crû de façon importante et le moteur principal de cette évolution a été l'essor du secteur informel. Le nombre d'individus occupant un emploi est passé de 550 000 en 1984 à 1,176 million en 2005 ; mais, sur les 626 000 emplois créés, 540 000 l'ont été dans le secteur informel (soit environ 86% des nouveaux emplois). Toutefois, cette période a aussi connu une augmentation très significative du nombre d'emplois dans le secteur formel, celui-ci étant passé d'environ 101 000 en 1984 à 187 000 en 2005. Cela n'a toutefois pas été suffisant pour maintenir au tour de 1984 la part du secteur moderne dans l'ensemble des emplois, qui passe ainsi de 18 à 16%. L'économie congolaise reste donc largement informelle.

En 2005, le Congo comptait environ 2,6 millions de personnes dans la catégorie d'âge supérieure à 10 ans. Parmi celles-ci, 693 000 sont encore élèves ou étudiants, conduisant à une population active potentielle de 1,919 millions d'individus actifs potentiels. Au sein de cette population, on compte 286 000 personnes qui sont inactives (n'ont pas d'emplois) laissant une population active estimée à 1,632 millions d'individus.

Parmi la population active, 457 000 individus déclarent rechercher du travail (28%), alors que 1 176 000 déclarent exercer une activité. 16% exercent une activité dans le secteur de l'emploi moderne, la part des cadres (moyens ou supérieur) représentant environ 46% de ces emplois (les personnels sans qualification représentant aussi près d'un quart de ces emplois modernes).

Le secteur informel, qui concerne 84% des emplois en 2005, se partage entre l'agriculture qui représente environ 42%, alors que les activités non agricoles (58%) sont aujourd'hui majoritaires au sein de ce secteur d'emplois.

C'est dans ce contexte global de l'emploi au Congo, avec une croissance forte du chômage au cours des 20 dernières années à laquelle s'associe un développement limité du secteur de l'emploi moderne, que les formés aux différents niveaux d'enseignement vont chercher à s'employer.

Chapitre II

Diagnostic du sous secteur de l'Enseignement Technique et Professionnel

L'amélioration des réseaux de formation professionnelle et technique ainsi que leur décentralisation doivent figurer parmi les grands objectifs du développement harmonieux du Congo, tels que définis dans le schéma national d'aménagement du territoire, d'autant plus qu'avec une population relativement jeune dont 51% âgés de moins de 18 ans et 75% de moins de 30 ans, le Congo connaîtra annuellement une demande additionnelle d'environ 2000 nouveaux demandeurs d'emploi, surtout si le taux d'accroissement démographique reste constant à 2,8%.

En effet, le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) précise qu'au niveau de l'éducation de base, le taux brut de scolarisation (TBS) qui n'était que de 33% en 1960 est passé à 100% en 1978 pour grimper jusqu'à 121% en 1984 et 126% en 1990. Mais, suite aux différents conflits armés qui sont intervenus dans les années 90, le TBS a progressivement décliné, passant à 107% en 1996 pour tomber à seulement 49% en 1999. A partir de l'année 2000, avec le retour progressif de la paix, les enfants ont repris le chemin de l'Ecole. En 2002, le TBS était estimé à 78%.

D'après les résultats des études menées par le cabinet SAIDI, du point de vue de l'accès à l'éducation et à la qualification professionnelle, on note que 75,5% de ces demandeurs n'ont aucune expérience en matière d'emploi, près de 53% n'ont jamais été scolarisés alors que seuls 3,2% d'entre eux ont un diplôme de l'enseignement technique et professionnel.

Le taux de chômage est estimé à environ 28% pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Cette situation est la conséquence de la détérioration de la qualité de notre système éducatif en perte de vitesse dès le début des années 80.

Ainsi, le poids démographique combiné à l'amélioration du taux brut de scolarisation et à la faiblesse du taux de qualification de la population active pose avec acuité la nécessité de prendre en compte ces paramètres dans la refondation de l'enseignement technique et professionnel pour faire face à la pression considérable sur le marché de l'emploi des jeunes scolarisés et déscolarisés. L'insertion socioprofessionnelle, l'autonomisation de la jeune fille, la valorisation de la condition enseignante et le redressement de la qualité des produits sont parmi les grands défis de cette refondation.

En effet, dans le contexte de la mondialisation et de la globalisation, le Congo doit relever le défi de la compétitivité internationale de son économie grâce à l'accroissement de la productivité de tous ses agents et facteurs de production ; ainsi que celui de ses filières porteuses,

notamment celles reposant sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie, artisanat, etc.) et celles des services (transit, tourisme, hôtellerie etc.).

Le Congo a donc, pour ce faire, besoin de la contribution d'un sous-secteur de l'ETP qui nécessite d'être très rapidement restructuré et dynamisé pour qu'il soit véritablement orienté vers la satisfaction de la demande économique et puisse participer à la résolution des besoins des collectivités.

Au regard des rapports de l'UNESCO, du PNUD, des conclusions des tables rondes sous sectorielles et compte tenu des recommandations techniques de l'UNESCO et de l'OIT, ainsi que de celles des Assises Francophones de la Formation Professionnelle et Technique de mai 1998 à Bamako (Mali), puis de celles de la Réunion des Ministres en charge de l'ETFP des pays d'Afrique Centrale et Madagascar tenue à Brazzaville du 11 au 12 juillet 2004 sous l'égide de l'AIF, la situation actuelle du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel est alarmante.

ACCES AU SOUS SECTEUR

Le diagnostic fait par le PNUD en 1998, confirmé dans le rapport du RESEN 2007, fait ressortir une diminution des capacités d'accueil des établissements du sous-secteur de l'E.T.P. causée par la guerre civile (juin - octobre 1997).

Le sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel (E.T.P.) est tributaire de plusieurs carences et dysfonctionnements accentuant les difficultés et les faiblesses du système. Le Schéma National de l'Aménagement du Territoire, adopté en 2006 par le Gouvernement, rappelle que le sous-secteur compte 103 établissements dont plus de 60% sont concentrés à Brazzaville et Pointe-Noire.

Comparé au réseau d'écoles secondaires d'enseignement général du premier et second cycle qui compte 520 établissements, l'E.T.P. n'est pas aujourd'hui en mesure de répondre aux besoins de l'économie congolaise en matière de main d'œuvre et de techniciens qualifiés.

Depuis septembre 2002, avec l'érection de l'E.T.P. comme ministère à part entière, les effectifs d'élèves qui étaient de 27 393 élèves en 2002 sont passés à 44554 élèves en 2005.

Toutefois, on note une extrême disparité des niveaux d'effectifs selon les départements, trois d'entre eux (Brazzaville, Pointe-Noire et le Niari) regroupant 90% des effectifs d'élèves.

On remarque également que les centres des métiers, accessibles aux élèves ayant un certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), attirent de moins en moins les familles qui préfèrent que leurs enfants expérimentent le collège et qu'en 5^{ème}, palier d'orientation essentiel

pour l'accès à l'enseignement technique, ils puissent passer le concours d'entrée au collège d'enseignement technique (CET). L'étude sur l'insertion des diplômés des CET montre que les apprenants, pour la plupart, détenteurs du brevet d'enseignement technique (BET) poursuivent leur cursus scolaire dans un lycée technique où d'ailleurs ils réussissent difficilement comparé aux détenteurs du brevet d'études du premier cycle (BEPC).

Le rapport – diagnostic réalisé par le PNUD constate que la sélectivité de l'accès à l'enseignement technique, par le biais du concours d'entrée au CET, n'est pas aussi absolue qu'elle paraît, des « listes additives » d'élèves viennent s'ajouter aux candidats reçus au concours dans une proportion au moins égale à 10 ou 15 % des effectifs issus du concours.

Cette évolution des effectifs d'élèves ne s'est pas accompagnée d'une amélioration sensible de la qualité des apprentissages et du rendement interne.

Au-delà du manque d'établissements et de leur mauvaise répartition dans le pays, la spoliation d'un patrimoine qui manque souvent de titres et documents officiels juridiquement inattaquables, la faiblesse d'un corps d'inspecteurs non formés et mal acceptés, l'absence de véritables conseillers d'orientation scolaire constituent également des goulots d'étranglement pour le sous-secteur.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la continuité de la formation du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel, n'offre pas un large éventail de filières ni un nombre important de places aux diplômés issus des lycées techniques et des écoles de formation professionnelle.

En effet, ces dernières années, seulement 20% environ des diplômés des lycées techniques réussissent aux concours d'entrée dans les filières de l'université correspondant à la série de leur baccalauréat. Le reste remplissant le panier des diplômés sans emploi, à l'exception d'une infime minorité qui trouve une possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger par l'obtention d'une bourse d'études supérieures.

QUALITE DU SOUS SECTEUR

Le diagnostic du PNUD est sévère sur le plan de la qualité du sous-secteur de l'ETP. Il y ressort que l'analyse de l'ensemble des facteurs qui concourent à la qualité du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel ne laisse guère de place à une appréciation positive. L'ensemble des indicateurs disponibles témoigne des résultats et des conditions d'enseignement qui appellent une révision globale de ce sous-secteur.

Le ratio élèves/formateurs, difficilement appréciable du fait de la disparité des situations suivant les départements et les filières, traduit, au niveau national, un problème majeur de gestion territoriale des enseignants, de recrutement et d'affectation, d'autant plus frappant que cette situation coexiste avec des pénuries disciplinaires aux conséquences très préoccupantes, en termes d'impossibilité à développer une offre de formation professionnelle répondant effectivement aux besoins du pays.

Le ratio élèves/salles de classe reste élevé par rapport aux normes qui sont de 25 élèves par classe dans les CM et les CET, 45 élèves dans les lycées et instituts techniques. En 2005, ces ratios étaient de 48 pour les CM et CET, 67 pour les lycées techniques et 45 pour les écoles professionnelles.

L'analyse des programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle laisse apparaître une variété de situations allant des programmes existants et appliqués jusqu'à une absence de programmes dans certaines disciplines, au sens, du moins, de programmes officiels. Il faut toutefois faire une distinction entre les programmes de l'enseignement technique qui existent parfois mais dont l'applicabilité est sujette à caution et les programmes de la formation professionnelle moins fréquents.

La qualité du sous-secteur est, enfin, amoindrie par **le manque de qualification des enseignants et formateurs**. L'école nationale supérieure polytechnique (ENSP) ne fonctionne pas comme une école de formation initiale, ni comme dispensateur de formation continue au bénéfice des nouveaux enseignants ou de ceux qui sont en fonction. Il se pose donc au sous-secteur un double problème d'entretien et de renouvellement des compétences des enseignants en activité d'une part et de formation initiale pour des enseignants nouveaux d'autre part.

Les infrastructures et équipements, les différents troubles sociopolitiques qui ont secoués le pays, ont eu un impact négatif sur les établissements d'enseignement technique et de formation de l'ETP. Les données ci-dessous présentés ont été tirées des conclusions du plan d'action prioritaire à trois ans pour le secteur éducatif au Congo, produit en 1998 à la demande du PNUD avec la participation technique de l'UNESCO :

- Plusieurs salles de classe ont été détruites : 12 sur un total de 352, réduisant le potentiel d'accueil théorique à 340 salles de classe. Ces destructions sont concentrées essentiellement dans le département de Brazzaville.
- Plusieurs ateliers ont été détruits : 5 sur un total de 106, réduisant les capacités à réaliser les travaux pratiques. Ces destructions concernent plusieurs départements : Brazzaville, Niari, Lékoumou et Bouenza.
- Plusieurs salles spécialisées ont été détruites : 13 sur un total de 59, surtout à Brazzaville mais aussi dans la Lékoumou et la Cuvette.

Les bâtiments des différentes catégories d'établissement ont de manière générale dans les départements, subi des dégradations d'importance diverse, réduisant leur fonctionnalité, partiellement ou totalement.

Jusqu'en 2004, début des grandes réflexions sur la refondation de l'enseignement technique et professionnel, ce sous secteur dispose d'un équipement obsolète dans la plupart de ses établissements et accuse une infrastructure mal entretenue et inadaptée. De nombreux établissements sont installés dans des structures de fortune, n'ayant pas bénéficié d'une réhabilitation depuis plusieurs années : sur près de 150 établissements identifiés, on ne dénombre que 18 qui répondent aux normes scolaires de construction d'un établissement d'enseignement technique.

L'obsolescence des filières et des diplômes d'un système reposant sur deux niveaux et trois diplômes dans l'enseignement technique (le BET pour les élèves du CET, le baccalauréat technique et le brevet de technicien pour les élèves des lycées et instituts techniques), sur un diplôme unique dans le champ de la formation professionnelle (le BEP présenté dans les lycées techniques), impose sa révision, tant dans sa cohérence d'ensemble que dans les spécialités préparées afin de s'assurer de la pertinence des formations et des diplômes en référence aux compétences et aux qualifications exigées par le monde du travail.

Le système d'évaluation manque de pertinence et de performance, du fait d'une approche pédagogique inadaptée aux conditions optimales de formation professionnelle et de développement des compétences. Il donne des résultats surprenants.

En effet, il n'est pas rare de constater qu'un apprenant qui durant toute l'année scolaire avait de mauvaises notes, en évaluation périodique, passe en classe supérieure ou obtienne le diplôme de fin de cycle. Le contraire n'est pas aussi rare.

Le dispositif de formation mis en place n'intègre pas la formation par alternance, ni l'apprentissage fonctionnel. Ce qui a pour conséquence immédiate le manque de collaboration entre le système de formation professionnelle et le secteur productif artisanal et industriel. Les jeunes sont formés dans le secteur informel sans base technique théorique. Ceux formés dans le secteur formel ont des difficultés pour effectuer des stages en entreprise, la pratique est limitée au strict minimum conduisant à une faible maîtrise des bases techniques et professionnelles.

Les résultats aux examens d'Etat sont catastrophiques d'année en année. De 51,71% d'admis au Baccalauréat technique en 1973, dix ans après, en 1983, le pourcentage d'admis était passé à 25,60%. Depuis lors, il oscille entre 15% et 30%. On est même descendu à 13,60% en 1987. Cette tendance à la baisse des résultats du baccalauréat technique mérite d'être inversée si nous voulons crédibiliser le diplôme délivré par le sous-secteur et mieux mobiliser les partenaires, notamment ceux du secteur productif, aux efforts de fonctionnement et de développement de l'enseignement professionnel.

GESTION DU SOUS SECTEUR

Le ministère de l'enseignement technique et professionnel, qui ne dispose pas de cadres de pilotage suffisants et bien formés, est structuré en un Cabinet auquel est rattaché 4 directions centrales, une Inspection Générale et trois Directions Générales.

Les échelons administratifs sont occupés par des enseignants peu rompus aux règles et fonctionnement de l'administration. Les incitations, les motivations et la réglementation pour les affectations des enseignants et leur séjour en zone rurale ou d'accès difficile ne sont pas appliquées. La réglementation des mutations, notamment pour rapprochement de conjoints et autres motifs, est contournée de diverses manières que l'administration a le plus grand mal à contrôler.

La gestion des personnels enseignants est dans une situation difficile voire critique : gel des recrutements, contraintes liées aux affectations, blocage des effets financiers, des avancements et promotions, forte domination des volontaires ; autant de problèmes qui paralysent le fonctionnement du sous-secteur. Les outils de gestion des personnels, l'informatisation et le redéploiement des personnels restent encore à l'étape de projet. Il manque tous les outils de suivi et d'évaluation aussi bien du système que des personnels enseignant et non-enseignant.

Le budget de fonctionnement est très limité. De plus les autorisations de crédits ne sont que très partiellement concrétisées par les décaissements. Le budget d'investissement est exécuté très partiellement. Moins de 1% du budget national est consacré à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Chapitre III

Principes directeurs et axes principaux

Le système de formation professionnelle et technique du Congo, tel qu'il se présente aujourd'hui, est inadapté. Initialement conçu pour répondre aux besoins de l'administration et de quelques entreprises du secteur dit moderne, le modèle congolais, hérité du modèle français des années 60, ne s'est pas donné les moyens d'évoluer pour s'adapter aux réalités économiques et sociales malgré plusieurs tentatives de redressement. Au fil des années, le fossé s'est creusé entre l'économie et son système de production de qualifications. L'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) est resté à quai, continuant à former des élèves, à produire des diplômés au lieu de chercher à qualifier les jeunes dont les entreprises ont réellement besoin pour aujourd'hui et pour demain. Les causes de cette situation sont imputables à un manque de dialogue et de confiance entre deux mondes qui se sont progressivement ignorés et à un déficit administratif de lucidité et d'ambitions. Il est à noter que les nombreuses et parfois généreuses interventions extérieures, pour tenter de remettre sur pied le malade, ont plutôt servi d'écran de fumée que de remède. L'appareil de formation actuel, trop longtemps fragilisé par des politiques hasardeuses et décrédibilisé à l'interne comme à l'externe, se heurte à des difficultés importantes et multiples, mais pas insurmontables.

L'ETP doit aujourd'hui qualifier les jeunes et les accompagner vers et dans l'emploi, assurer l'employabilité des actifs (formation professionnelle continue), proposer de nouvelles modalités d'accès à la qualification (formation scolaire alternée, apprentissage sous contrat, formation accélérée, formation dans le secteur informel...), offrir des formations de qualité et proposer une carte des formations professionnelles répondant à la fois aux demandes de l'économie et aux attentes des populations (promotion sociale, égalité des chances, aménagement du territoire...).

Dans ce contexte, le Document Stratégique de Politique Générale (DOSTRAPOGE) prend tout son sens pour asseoir une nouvelle politique sur des bases solides et durables. Le DOSTRAPOGE propose un plan de redressement en sept points (ou piliers) qui sont, de nature à faire de l'ETFP un véritable levier du développement. Face aux insuffisances et aux dysfonctionnements les actions proposées sont pertinentes. La grande difficulté résidera dans la mise en œuvre du plan électif dont la politique est clairement affichée :

1. Principes directeurs

- 1-1. rendre l'accès à l'ETFP plus facile et plus équitable,
- 1-2. améliorer l'efficacité du système de formation,
- 1-3. améliorer l'adéquation emploi-formation,
- 1-4. assurer une meilleure insertion des qualifiés.

La stratégie proposée souligne, avec insistance, l'importance du dialogue avec les branches professionnelles. Il en est de même pour l'ancrage à l'école de base : l'avenir de la formation professionnelle passe par l'information sur les métiers et sur les formations dès le premier cycle...

Les moyens pour y parvenir sont chiffrés à deux cent quinze milliards quatre vingt quatre millions (215 084 000 000) de FCFA Sur dix (10) ans. Ils permettront de mettre en œuvre les sept piliers de la refondation qui traduisent la politique définie par le Gouvernement.

Il s'agit de :

2. Axes majeurs

2-1. L'adaptation du cadre institutionnel, structural, législatif et réglementaire, rendue nécessaire du fait des nouvelles missions fixées au ministère et du fait de la volonté de ce même ministère de renforcer ses liens avec le monde productif. Pour affirmer les grandes orientations stratégiques du Gouvernement, il convient d'adapter les attributions et le cadre de fonctionnement du ministère en charge du sous secteur, préciser les liens et les interactions avec les ministères impliqués, la société civile et le secteur productif, faciliter l'action du Ministère dont la réactivité et l'adaptabilité participeront à améliorer l'efficacité et l'efficience d'un sous-secteur qui se doit de collaborer, mieux d'intégrer sans se complexifier, les variations socio-économiques et technologiques d'un monde en perpétuel progrès et mutation. Ce cadre juridique devrait également impulser le rapprochement entre les branches professionnelles et les établissements (conventions, référentiels, carte des formations, formation continue, insertion...).

2-2. La formation et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des personnels du ministère (pilier 2), nécessité absolue. La réussite du projet de refondation doit être portée par tout le ministère. Il n'y aura pas de refondation sans une prise de conscience des différents acteurs (des directeurs centraux jusqu'aux enseignants). Or, pour que les personnels s'impliquent, au moins deux conditions doivent être réunies : 1) qu'ils soient motivés, 2) qu'ils soient capables de s'adapter au niveau des exigences fixées. La motivation peut naître de différentes origines, mais nous pensons que des signes forts doivent traduire la volonté de changement du Ministre de l'ETP. Il pourrait s'agir pour les personnels du ministère de formation visant à les rendre plus efficaces mais aussi de la mise à disposition d'équipements performants.

Des signes plus forts encore peuvent être adressés pour indiquer la voie du changement, comme la transformation d'établissements d'un autre âge en établissements modernes co-gérés avec les opérateurs du secteur productif. Redonner confiance et fierté aux fonctionnaires doit être un objectif pour les remotiver. La formation n'aura peut être pas de prise sur certains personnels trop imprégnés d'une culture et de pratiques étrangères à l'esprit de la Refondation. Il nous semble que dans les cas extrêmes, les responsables devront prendre leurs

responsabilités. Les formations ont également leurs limites dans des organisations inadaptées ou mal pilotées : dans certains cas la réorganisation de certaines directions sera indispensable après audit.

2-3. L'amélioration et la valorisation de la condition enseignante, priorités absolues. Elles passent, dans un premier temps, par la formation des corps d'inspection et par une formation méthodique et complète des nouveaux enseignants. Là aussi il faut des signes forts pour conjuguer compétence et efficacité. L'électrochoc pourrait venir, par exemple de la remise à niveau d'enseignants d'une spécialité précise, dans un premier temps, comme la maintenance ou le bâtiment. Ces enseignants pourraient bénéficier d'une mise à niveau dans un établissement et disposer de matériel performant pour enseigner.

L'écriture de nouveaux référentiels, le développement de la pédagogie de l'alternance, la formation des adultes, le rapprochement avec le monde de l'entreprise, l'amélioration du cadre de vie et de travail, la formation à l'informatique, etc ; doivent faire partie, rapidement, des sujets maîtrisés par les enseignants qui verront, là, la traduction concrète de la Refondation.

2-4. La nouvelle approche pédagogique professionnalisante (pilier 4), incontournable pour accompagner les nouvelles modalités d'accès à la qualification que ce soit par alternance ou par chantier-école. Des formations seront nécessaires, comme le seront les documents didactiques et les soutiens apportés par le corps d'inspection et par des experts extérieurs à l'ETP. L'alternance est au cœur des nouvelles approches pédagogiques prônées par le ministère : cette orientation forte, implique que les formateurs d'entreprise (tuteurs et maîtres d'apprentissage) disposent de connaissances pédagogiques et didactiques suffisantes pour assurer leur part de formation.

Le développement de l'alternance ne pourra pas faire l'économie d'une sensibilisation et d'une formation des co-formateurs d'entreprise. Une question reste en suspens: la recherche pédagogique dans les champs de l'alternance, de l'insertion et de la pédagogie des adultes est elle suffisamment avancée, au Congo, pour assurer l'essaimage des concepts et des pratiques ?

2-5 La rénovation de la carte scolaire fait partie des urgences. Les inadéquations flagrantes peuvent être corrigées rapidement, mais en liaison avec les branches professionnelles et les responsables régionaux. On observe des déséquilibres entre formations industrielles et

tertiaires, et un développement incontrôlé du secteur privé. L'inflation de certaines filières peut être contenue voire corrigée. La planification doit permettre une mise en synergie des différentes formes d'accès à la qualification et des différents statuts des organismes de formation. Les déséquilibres observés trouvent souvent leur origine dans la routine, le conformisme et l'absence de données fiables sur les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'emploi. A ce niveau, la Direction de la Planification du METP peut, en liaison avec d'autres partenaires, se doter des outils (statistiques, observatoire des métiers, logiciels de cartographie...) pour remettre à plat la carte des formations professionnelles.

2-6 La volonté de développer le partenariat, omniprésente dans le DOSTRAPOGE. Cette volonté doit se traduire concrètement dans les actes : carte des formations, écriture des référentiels, conventions avec les branches professionnelles, réalisations techniques, campagnes de promotion, cogestion des établissements, tutorats, formation continue des personnels, soutien à la politique d'insertion des plus défavorisés, participation aux examens, conférences...

Il s'agit d'une véritable révolution pour des fonctionnaires habitués à savoir ce qui était bon pour l'entreprise... Là aussi un accompagnement par la formation sera nécessaire tant chez les personnels de l'ETP qu'auprès des acteurs de l'économie (stages en entreprise, formations, mais aussi missions conjointes METP avec les partenaires professionnels).

2-7 La dynamisation des financements consacrés à l'ETFP notamment par la création du fonds de développement de la formation professionnelle et l'apprentissage doit faire partie des grandes priorités du Gouvernement. La création d'un fonds de développement de la formation professionnelle relance la question de la taxe d'apprentissage, des objets confectionnés, des recettes liées à la formation des adultes, des budgets de fonctionnement des établissements, des limites de la décentralisation, de l'autonomie des établissements... autant de sujets sensibles qu'il sera nécessaire d'aborder avec diplomatie et fermeté, car sans les ressources innovantes et diversifiées, ce plan d'actions décennal 2008 - 2017 ne serait qu'une vue de l'esprit.

CHAPITRE IV

PLAN D' ACTIONS

Le RESEN 2007 préconise, pour le secteur enseignement technique et professionnel, de développer des offres de formation touchant tant l'enseignement technique et professionnel classique que la formation professionnelle d'insertion destinée aux sortants du système après les six années du primaire et aux abandons en cours du cycle secondaire général 1^{er} cycle.

Dans leurs hypothèses, les experts estiment que la proportion des abandons en cours du cycle secondaire général 1^{er} cycle serait de l'ordre de 25% ; tandis que ceux en cours de cycle secondaire général 2^{ème} cycle pouvant être de l'ordre de 35%, en 2015. Ces effectifs pourraient être scolarisés avec un coût unitaire de formation par unité du PIB net par tête pouvant se stabiliser à 0,40. Cette vision tient du fait de la suppression des centres de métiers et des collèges d'enseignement technique (qui se sont révélés inadaptes) d'ici à 2010.

Les effectifs, espérés dans les lycées d'enseignement professionnel, les centres d'éducation, de formation et d'apprentissage, post brevet, et les écoles de métiers, post BAC , devront être régulés de manière à éviter l'explosion des effectifs.

La structure du lycée d'enseignement professionnel devra prendre en compte aussi bien le secteur primaire que le secondaire et le tertiaire. Le tertiaire, qui sera surtout couvert par le privé, devra jouer au niveau de l'arbitrage concernant le coût unitaire en unité du PIB net par tête pour favoriser les autres secteurs.

Les CEFA et les écoles de métiers, devront qualifier, à l'horizon 2015, respectivement 40 000 et 12 000 apprenants avec des coûts en unité du PIB net par tête correspondant de 0,40 et 0,50.

La formation pédagogique normale qui débute en 2008, d'une durée de 2 ans, pour un coût unitaire en unité du PIB net par tête de 0,6%, stabilisera son produit à 2704 enseignants par année.

La formation initiale et continue du personnel d'encadrement représentera 2% des dépenses totales du sous-secteur. Ces dépenses évaluées à 7,020 millions en 2005, sont estimées à 15 166 millions à l'horizon 2015.

Au regard de ce qui précède, nous avons élaboré un certain nombre de projections et défini des orientations dont la philosophie d'ensemble est de rechercher les équilibres et les meilleurs arbitrages afin d'établir la cohérence interne du système, tout en prenant comme balise de référence, la comparaison internationale.

1 – PROJECTIONS ET ORIENTATIONS

Sur la base des problèmes identifiés et des conséquences décrites dans le diagnostic de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et tenant compte du contexte de l'enseignement technique et professionnel dans notre pays, puis des recommandations des trois (3) grandes institutions à savoir : l'UNESCO, l'OIT et la Banque Mondiale, des projections et de nouvelles orientations ont été définies pour apporter des solutions aux insuffisances et dysfonctionnements relevés ici et là dans l'organisation et le fonctionnement du système d'enseignement technique et professionnel en République du Congo. Ces orientations qui exigent la combinaison des stratégies et des actions, la modernisation et l'augmentation des structures de formation et la gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition du plan visent à satisfaire les quatre (4) objectifs majeurs de la refondation de l'enseignement technique et professionnel ci-dessous rappelés :

1-1. Objectifs majeurs de la refondation

1. ***Mieux informer pour mieux orienter et favoriser l'insertion des formés en développant l'ambition scolaire,***

ceci de deux manières :

- Informer et communiquer dans l'espace public
- Mobiliser la communauté éducative.

2. ***Réduire les sorties sans qualification***

3. ***Développer l'apprentissage*** par :

- l'accroissement du réseau des entreprises partenaires du sous-secteur ;
- le développement du partenariat avec les branches professionnelles.

4. ***Promouvoir les parcours de réussite dans les établissements du sous-secteur.*** La réussite de l'apprenant constitue la pierre angulaire de l'action gouvernementale en éducation.

Aussi, il convient de procéder à une programmation judicieuse des structures de formation, des ressources humaines et du financement mobilisé.

1-2. La programmation de nouvelles structures de formation, afin d'adapter la carte des formations au schéma national d'aménagement du territoire.

La remise à plat du dispositif de formation professionnelle et technique au Congo dont les missions sont revisitées prévoit de transformer les lycées techniques d'Oyo, de Pointe – Noire et de Brazzaville en instituts techniques et professionnels (ITP), dispensant un enseignement orienté d'avantage vers la poursuite d'études dans le supérieur.

Il en sera de même du site de Notre Dame de Namibie à Loudima. Les autres lycées d'enseignement technique en lycées d'enseignement professionnel préparant dans certaines spécialités et en quatre ans au baccalauréat professionnel en lien étroit avec l'activité économique locale.

Les collèges d'enseignement technique et les centres de métiers actuels seront transformés en centres d'éducation, de formation et d'apprentissage, gérés par les collectivités territoriales ou par le secteur productif privé, délivrant un certificat d'aptitude professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle à un public composé de jeunes et d'adultes de niveau minimum du certificat d'études primaires. Ces structures seront créées sur l'ensemble du territoire national suivant une planification définie dans les tableaux ci-dessous :

**TABLEAU I : STRUCTURES DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL APRES LA REFONDATION**

Département	Cycle de formation professionnelle qualifiante	2 ^e cycle secondaire technique et professionnel							Total
	CEFA	LEPA	LEPI	LEPT	LEP	ITP	E.M	E.P./CFDC	
Kouilou et Pointe-Noire	9	0	1	1	1	1	2	1	16
Niari	14	0	1	0	1	0	2	1	19
Lékoumou	4	1	0	0	0	0	0	0	5
Bouenza	7	1	1	0	1	1	2	0	13
Pool	11	1	1	0	0	1	0	1	12
Brazzaville	8	1	1	1	1	1	3	4	23
Plateaux	7	1	0	0	1	0	1	0	10
Cuvette	7	1	1	0	1	1	2	1	14
Cuvette Ouest	5	1	0	0	0	0	0	0	6
Sangha	4	1	0	0	0	0	0	0	6
Likouala	4	0	0	0	1	0	1	0	6
Total	80	8	6	2	7	5	13	8	129

LEP : Lycée d'enseignement professionnel ; **LEPI** : Lycée d'enseignement professionnel industriel ; **LEPA** : Lycée d'enseignement professionnel agricole ; **LEPT** : Lycée d'enseignement professionnel du tertiaire ; **ITP** : Institut technique et professionnel ; **EP** : Ecole professionnelle ; **CFDC** : Complexe de formation et de développement des compétences ; **CEFA** : Centre d'éducation, de formation et d'apprentissage.

TABLEAU II : REPARTITION DES CEFA PAR DEPARTEMENT

Pôle urbain	Localités	Département	Nombre
Pointe-Noire	Pointe-Noire 1 (Ex. CETM 12 août), Pointe-Noire 2 (Ex.CETI Nguyen Van Troy), Pointe-Noire 3 (Ex.CETF Tambou Madeleine), Pointe-Noire 4 (Ex.CETA de NGoyo).	Pointe-Noire	4
Loango	Djeno, Kakamoueka, Madingo NKayes, Hinda et Bilinga	Kouilou	5
Dolisie	Dolisie 1 (ex.CMIM/CETM), Dolisie 2 (Ex.CMAM/CETF), Dolisie 3 (Ex. CMA/CETA), Kibangou, Makabana, Banda, Londela-NKayes et Kimongo	Niari	8
Mossendjo	Mossendjo, Yaya, Mougoundou Sud, Nyanga, MBinda et Mayoko		6
Sibiti	Sibiti, Zanaga, Komono et Bambama	Lékoumou	4
NKayi	NKayi, Madingou, Boko-Songho, Loutété, Mouyondzi, MFouati et Loudima	Bouenza	7
Brazzaville	Brazza 1 : Ex.CMAM/CETF du 8 mars, Brazza 2(Ex.CET de la Paix), Brazza 3 : Ex.CET du 1 ^{er} mai), Brazza 4 (Ex.CET Théophile MBemba), Brazza 5 (Ex.CET du 5 février), Brazza 6 (Ex.CET de Mansimou), Brazza 7 (Ex.CET Albert Ikogne), Brazza 8 (MFileu-Gamaba)	Brazzaville	8
Espace polarisé par Brazzaville	Mbanza-Ndounga, Vindza, Mayama, Kindamba, Goma Tsé-tsé et NGabé	Pool	6

Pôle urbain	Localités	Département	Nombre
Kinkala	Kinkala, Boko, Mindouli, Linzolo et Kibouendé, Mbanza-Ndounga	Pool	5
Djambala	Djambala, Lékana, Mpouya, Ollombo, Abala, Gamboma, Makotimpoko	Plateaux	7
Oyo / Ollombo	Oyo , Boundji, Mossaka, Loukoléla,	Cuvette (sud)	4
Owando	Owando, Makoua et Ntokou	Cuvette (Nord)	7
Ewo	Ewo, Okoyo, Mbomo, Kellé, Etoumbi	Cuvette-Ouest	5
Ouessou	Ouessou, Sembé, Souanké et Elogo	Sangha	4
Impfondo	Impfondo, Betou, Dongou et Epéna	Likouala	4
Total			80

TABLEAU III - REPARTITION DES ETABLISSEMENT DU SECOND CYCLE PAR DEPARTMENT

N°	Département	LEP	LEPI	LEPT	LEPA	ITP	Total
1	<i>Likouala</i>	Impfondo	0	0	0	0	1
2	<i>Sangha</i>	0	0	0	Ouessou	0	1
3	<i>Cuvette</i>	Owando	Oyo	0	Makoua	Oyo	4
4	<i>Cuvette Ouest</i>	0	0	0	Ewo	0	1
5	<i>Plateaux</i>	Djambala	0	0	Lékana	0	2
6	<i>Brazzaville</i>	5 février	1 ^{er} Mai	1 ^{er} Mai	Amilcar cabral	Brazza	5
7	<i>Pool</i>	Kinkala	Mindouli	0	Boko	0	3
8	<i>Bouenza</i>	Madingou	Mouyondzi	0	NKayi	Loudima	4
9	<i>Niari</i>	Mossendjo	Dolisie	0	0	0	2
10	<i>Lékoumou</i>	0	0	0	Sibiti	0	1
11	Pointe-Noire	Pointe-Noire	Pointe-Noire <i>Ex. Poaty Bernard</i>	Pointe-Noire <i>Ex. OCH</i>	0	Pointe-Noire <i>Ex. ITTS</i>	4
TOTAL							28

De nouveaux dispositifs seront créés en étroite collaboration avec les milieux utilisateurs privés et publics.

Il s'agit des écoles de métiers formant dans des filières porteuses et délivrant le diplôme de chaque. La planification de ces écoles s'est faite de la manière suivante :

TABLEAU IV - REPARTITION DES ECOLES DES METIERS PAR DEPARTEMENT			
Département	Type	Localisation	Nombre
<i>Kouilou</i>	Ecole des Métiers de la Mer	Djéno	1
<i>Pointe-Noire</i>	Ecole des Métiers du Pétrole et des Mines	Pointe-Noire	1
<i>Niari</i>	Ecole des Métiers de la Construction (BTP et Matériaux de Construction)	Dolisie	2
	Ecole des métiers des eaux et forêts (ex Ecole nationale des eaux et forêts)	Mossendjo	
<i>Bouenza</i>	Ecole des Métiers de l'agro-industrie	Nkayi	2
	Ecole des métiers du génie climatique et de l'hydraulique	Mouyondzi	
<i>Brazzaville</i>	Ecole des Métiers de la Ville, de l'Aménagement du Territoire et du Développement local	Brazzaville	3
	Ecole des Métiers de la planification et de la statistique (ex Centre national de la statistique et de la planification)	Brazzaville	
	Ecole des métiers de la banque, de l'assurance et du courtage	Brazzaville	
<i>Plateau</i>	Ecole des Métiers des Transports et du Transit	Ollombo	1
<i>Cuvette</i>	Ecole des métiers de la Pêche Continentale et de l'économie fluviale	Mossaka	1
<i>Sangha</i>	Ecole des métiers des produits forestiers et de l'ébénisterie	Ouessou	1
<i>Likouala</i>	Ecole des métiers du tourisme et de l'environnement	Impfondo	1
Total			13

Les écoles professionnelles destinées à la formation et au perfectionnement des agents de la Fonction Publique seront réorientées vers les formations de base adaptées aux besoins et contextes du développement national.

Ainsi, hormis les écoles de Brazzaville, celles qui seront construites dans certaines localités seront bâties en complexes de formation professionnelle et de développement des compétences.

TABLEAU V - REPARTITION DES ECOLES PROFESSIONNELLES PAR DEPARTEMENT			
Département	type	Localisation	Nombre
Pointe-Noire	Complexe de formation professionnelle et de développement des Compétences	Pointe- Noire	1
Niari	Complexe de formation professionnelle et de développement des Compétences	Dolisie	1
Brazzaville	Ecole Normale d'instituteurs	Brazzaville	4
	Ecole nationale moyenne d'administration		
	Ecole nationale des beaux arts		
	Ecole paramédicale et médico-sociale		
Pool	Complexe de formation professionnelle et de Développement des Compétences	Kinkala	1
Cuvette	Complexe de formation professionnelle et de Développement des Compétences	Owando	1
Total			8

Au regard de ce qui précède, les structures de formation professionnelle et technique issues du processus de refondation verront leur création ou réhabilitation planifiées ainsi qu'il suit :

TABLEAU VI – PLANIFICATION DES STRUCTURES NEES DE LA REFONDATION										
	Modernisation		Construction et Réhabilitation							
Structures	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
CEFA	10	18	15	12	6	6	6	4	3	80
LEP/LEPI/LEPA/LEPT	5	6	5	2	2	2	1	0	0	23
EM	2	2	2	2	1	1	1	1	1	13
ITP	1	1	1	1	1	0	0	0	0	5
EP	0	2	2	0	0	0	0	0	0	4
CFPDC	0	1	1	1	1	0	0	0	0	4
Maisons écoles	5	5	3	3	3	3	3	2	1	28
Garages écoles	1	1	1	1	1					5
Fermes écoles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
RAC/PRODCAM	5	3	3	2	2	2	2	2	2	23
Total établissements	30	40	34	25	18	15	14	10	8	194

1-3. Programmation des résultats scolaires, afin d'améliorer la qualification des jeunes.

Comme indiqué dans le diagnostic du système d'éducation et de formation, l'inversion de la tendance actuelle à la baisse du nombre d'admis aux différents examens et concours, toujours en dessous de 50 %, est un des objectifs prioritaires de la refondation du système d'enseignement technique et de formation professionnelle. Des initiatives devraient donc être prises par le gouvernement pour améliorer la qualité de la formation, augmenter la performance scolaire et réduire les inégalités liées à l'éducation et à la formation.

A cet effet, le Gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour améliorer les résultats aux différents concours et examens, ceci à l'horizon 2016, ainsi qu'il suit :

(en % du nombre d'inscrits)

Type d'examens et concours	CQP	CAP	BEP	BAC Technique	BAC Pro	BTS	Diplôme de l'école des métiers
% des admis en 2016	100	100	95	85	95	98	98

Pour cela, le ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel devrait prendre un certain nombre de mesures incitatives efficaces et efficientes :

- *sur les conditions de formation et la vie scolaire :*
 - diminuer sensiblement les sorties sans qualification en diversifiant les offres de formation qualifiante et en renforçant le partenariat avec les collectivités locales et les branches professionnelles ;
 - définir un socle commun de connaissances, de capacités et d'attitudes, afin de prendre en charge la difficulté scolaire plus tôt ;
 - Inciter les établissements à prendre en charge la difficulté scolaire par l'intermédiaire d'une politique contractuelle centrée sur la mise en oeuvre d'actions pédagogiques précises dont les effets doivent être mesurés de façon périodique ;
 - S'appuyer sur des établissements pilotes et leurs expériences réussies, afin de favoriser la mutualisation des pratiques entre établissements ;
 - Améliorer l'enseignement de la langue française pour une meilleure communication et une la transmission des connaissances ;
 - Faire respecter les ratios élèves/salle de classe de 15 à 40 élèves ;
 - Accroître le nombre de filières porteuses et pourvoyeuses d'un certain dynamisme économique :

- Engager une politique pédagogique fondée sur les TICE et le numérique, notamment, en créant le réseau d'espaces de communication réel et virtuel entre les lycées, en équipant les lycées des salles de visioconférence, en proposant aux apprenants et aux familles un dispositif d'aide au travail à la maison ;
- *sur les ressources humaines :*
 - revaloriser la condition enseignante par la reconnaissance des statuts particuliers de formateurs métiers et de professionnels formateurs ;
 - Mieux responsabiliser l'enseignant sur son rôle en appliquant les textes réglementaires, notamment sur le harcèlement sexuel et le respect de la déontologie ; par l'application des dispositions des lois ci – après :
 - La loi n° 15 – 66 du 22 juin, 1966, modifiant la Loi n° 19 – 64 du 13 juillet 1964, sur la protection des élèves mineures, notamment dans ses articles : 1^e, 2, 3, 4, et 5
 - Puis la loi n° 60 – 18 du 16 janvier 1960, tendant à protéger la majorité de la jeunesse plus précisément dans ses articles : 1^e, 2, 4, et 7 du 16 janvier 1960 dite « Loi – PORTELLA »
 - La mise en application des dispositions pratiques prévues dans le règlement intérieur des établissements scolaires en République du Congo ; notamment la note de Service N° 1.579/MEN.CAB relative à l'application des principes ressortissant les disposition contenues dans la note de Service n°1009/MEN/DPAA/SAA du 16 septembre 1981 fixant le règlement Intérieur des Etablissements Scolaires de la République du Congo.
 - Promouvoir les métiers d'inspecteurs, de personnels de direction, de personnels d'encadrement administratif et de médecins scolaires en les transformant en corps professionnels ;
 - Faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux enseignants ;
 - Mieux analyser les attentes et les besoins de formation continue des jeunes enseignants et renforcer l'accompagnement pédagogique de proximité.
- *sur les apprenants :*

- mettre en place un suivi personnalisé des apprenants en difficulté, identifiés à travers les tests de rentrée scolaire d'évaluation des compétences ;
- Inciter les apprenants à poursuivre leur formation jusqu'à l'obtention d'une qualification professionnelle. Pour cela, il faudra assurer une meilleure information des familles, un meilleur suivi des élèves et une orientation plus fine dans le cadre d'une offre mieux répartie, concrétisée par un schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle ;
- Promouvoir l'autonomie des apprenants ;

1-4. Programmation des effectifs du personnel enseignant à l'horizon 2017, afin de résoudre l'important déficit en formateurs qualifiés.

Les effectifs du personnel inscrits au budget du ministère de l'enseignement technique et professionnel devront être complétés et adaptés aux nouvelles ambitions du sous-secteur, ceci pour contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements. Leurs conditions de vie et de travail devront également être améliorées par la construction des logements des staffs de direction dans tous les nouveaux établissements et des logements d'enseignants dans certains établissements spécifiques comme les écoles des métiers.

Des coopérants compléteront la capacité nationale en formateurs qualifiés au cours des premières années de la mise en œuvre de ce plan. Le nombre de ces coopérants va diminuer progressivement par le recrutement de jeunes formateurs congolais qualifiés.

Au terme du plan décennal, c'est-à-dire en 2017, le ministère en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle devra disposer d'un personnel suffisant et qualifié (estimé en tenant compte des projections de structures de formation ci-dessus) :

(Nombre)

Catégorie du personnel Structures de formation	Enseignants des matières générales	Formateurs métiers et Professionnels formateurs	Coopérants étrangers	Staff de direction	Total
CEFA	830	1494	415	747	3486
LEP	405	675	135	270	1485
ITP	60	100	20	40	220
EM	104	195	130	78	507

CFDC et EP	64	120	80	42	306
RAC/PRODCAM/Garages écoles, fermes écoles et maisons écoles	280	560	0	280	1120
TOTAL	1743	3144	780	1457	7124

1-5. Programmation des effectifs du personnel TECHNIQUE OUVRIERS ET DE SERVICE à l'horizon 2017, pour une bonne gestion des ressources humaines.

Ces personnels sont recrutés prioritairement dans la ville d'accueil de l'établissement concerné. Ce personnel ne fait pas l'objet d'affectation. Toutefois, il peut bénéficier d'un reclassement dans le cadre de la gestion de sa carrière administrative.

La répartition du personnel non - enseignant en 2017 se présenterait de la manière suivante :

(Nombre)

Catégories des personnels	Agents techniques	Agents de service	Conseillers d'orientation	Inspecteurs	planificateurs	Agents de Administration centrale	Documentalistes, archivistes et bibliothécaires	Total
Nombre de non enseignants	973	615	139	1025	60	208	139	3159

2 – ESTIMATION FINANCIERE DU PLAN

2.1. – Coût du plan

Le coût estimatif du plan d'actions décennal 2008-2017 est chiffré à deux cent quinze milliards quatre vingt quatre millions (215 084 000 000) de francs CFA. Il est ainsi réparti entre les différentes composantes :

COUTS DES ACTIVITES PAR COMPOSANTE ET PAR ANNEE

(en millions de FCFA)

N°	COMPOSANTE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	% du
1	Elaboration du nouveau cadre institutionnel, juridique et structural	320	150	220	50	0	0	0	0	0	0	740	0,34
2	Organisation des études, enquêtes et ateliers de formation pour l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du sous-secteur	400	2600	2400	1500	200	0	0	0	0	0	7100	3,30
3	création des corps, des outils didactiques et de pilotage, des comités et des commissions techniques	650	5500	3600	1000	0	0	0	0	0	0	10750	5,00
4	Elaboration des programmes d'études et planification des offres de formation	0	6070	4030	4000	2000	2000	2000	2000	0	0	22100	10,20
5	Amélioration des conditions de vie des personnels et valorisation de la fonction enseignante	0	5200	3100	3100	2400	2000	2000	2000	2000	2000	23800	11,07
6	Dynamisation du partenariat avec le secteur productif et divers partenaires	0	2700	2700	1100	1000	0	0	0	0	0	7500	3,49
7	Création des nouvelles structures de formation et réhabilitation des structures existantes	17284	27090	27450	16900	16900	9670	8670	8500	7600	7030	143094	66,53
TOTAL		18654	49310	43500	27650	18500	13610	12650	12500	9600	9030	215084	100

Les normes qui ont servi à l'évaluation des coûts des différentes composantes sont les suivantes :

1 - POUR LES FORMATIONS ET LES EXPERTISES :

- niveau local :

- Indemnité journalière par participant : 3 500 FCFA ;
- Indemnité journalière du formateur : 10 000 FCFA
- Autres frais (fourniture, consommation ...) hebdomadaire par personne : 1 500 FCFA

- niveau départemental

- Indemnité journalière par participant : 5 000 FCFA ;
- Indemnité journalière du formateur : 10 000 FCFA
- Autres frais (fourniture, consommation ...) hebdomadaire par personne : 1 500 FCFA

- niveau national

- Indemnité journalière par participant : 5 000 FCFA ;
- Indemnité journalière du formateur : 10 000 FCFA
- Autres frais (fourniture, consommation ...) hebdomadaire par personne : 1 500 FCFA
- Expert international : forfait de 5 000 \$ US (taux de 1 \$US = 550 FCFA), soit 2 750 000 FCFA
- Volontaire des Nations Unies (VNU) : forfait de 2000 \$ US, soit 1 100 000 FCFA.

2 – POUR LES ETUDES :

- Techniques (de l'étude des sols jusqu'aux plans architecturaux) : 52 millions de FCFA ;
- Financières : 30 millions de FCFA.

3 - POUR LA CONSTRUCTION, LA REHABILITATION ET L'EQUIPEMENT (par unité)

- CEFA ou LEP 1.5 milliard de FCFA ;
- ITP ou EP : 2 milliards de FCFA ;
- CFDC : 3 milliards de FCFA ;
- EM : 5 milliards de FCFA ;
- Maison école, RAC ou PRODCAM : 50 millions de FCFA ;
- Garage école : 230 millions de FCFA ;
- Ferme école : 250 millions de FCFA.

2.2. La stratégie de financement

Devant l'importance des missions qui sont assignées au ministère de l'enseignement technique et professionnel par le Président de la République, du fait de la montée inexorable du chômage endémique des jeunes et de la pauvreté des populations vulnérables entraînant l'instabilité sociale et économique du pays, le financement du plan d'actions décennal 2008-2017 constitue une urgence et une priorité devant lesquelles le Gouvernement est tenu de mobiliser les moyens et rechercher les partenariats complémentaires pour réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre dudit plan.

Il est évident que, hormis la diversification du financement de l'enseignement technique et professionnel au travers, notamment, d'une taxation supplémentaire au profit du sous-secteur sur les ressources naturelles du pays (pétrole, mines, construction, bois et tourisme), le bouclage du plan de financement nécessitera la mobilisation des ressources additionnelles provenant des bailleurs de fonds et des partenaires internationaux de la formation professionnelle et technique.

Le Fonds de développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera l'outil principal du dispositif de financement du plan d'actions décennal 2008-2017.

3. PRINCIPAUX AXES D' ACTIONS

Les différentes actions du plan s'inscrivent dans la prospective de dix (10) ans allant de 2008 à 2017 inclus.

Les opérations à réaliser et les investissements à consentir doivent servir quatre (4) grands axes d'intervention prioritaires, à savoir :

1. Le nouveau cadre structural institutionnel, législatif, réglementaire et financier du système de l'enseignement technique et professionnel ;
2. L'amélioration de l'accès et de la sortie du sous-secteur d'enseignement technique et professionnel ;
3. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'enseignement technique et professionnel ;
4. Le pilotage et la gestion du système de l'enseignement technique et professionnel.

Il convient de préciser que l'objectif principal de ce plan d'actions décennal est de traduire en des termes opérationnels les nouvelles stratégies du Gouvernement pour atteindre les résultats escomptés par la refondation de l'enseignement technique et professionnel :

- Une meilleure efficacité et efficacité des dispositifs de formation publique et privée ;
- Un développement de gisement permanent de ressources qualifiées ;
- Un dispositif performant de formation des formateurs et des apprenants ;
- Un apport qualitatif et suffisant de professionnels compétents capables de promouvoir l'émergence d'un secteur productif dynamique et attractif.
- Un budget de l'enseignement technique et professionnel qui doit atteindre au moins 2% du budget national ;
- Un partenariat diversifié et dynamique, fortement impliqué dans la mise en place des réformes de l'enseignement technique et professionnel.

Axe d'intervention n°1 : Nouveau cadre structural, Institutionnel et Juridique.

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions)
Action 1 : Révision de la loi scolaire en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> – Adapter la loi scolaire actuelle à la réalité de l'ETP. – Intégrer les changements et innovations introduits par la Refondation de l'ETP. 	<ul style="list-style-type: none"> – examen de la loi scolaire en vigueur. – Modification des dispositions en prenant en compte la réalité de l'ETP. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place le comité de lecture et de réécriture de la nouvelle loi scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> – Loi scolaire lue, révisée et adaptée à la réalité de l'ETFP 	2008	30
Action 2 : Recensement et lecture du cadre structural, institutionnel et juridique actuel de l'ETP.	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier tous les vides juridiques. – Proposer de nouveaux textes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mobilisation de toutes les compétences juridiques et administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place un dispositif de lecture et de révision des textes juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> – Textes législatifs et réglementaires recensés et lus. 	2008	20
Action 3 : Adoption de nouveaux projets de lois.	<ul style="list-style-type: none"> – Rédiger les projets de lois adaptés à la réalité et aux objectifs poursuivis par l'ETP. 	<ul style="list-style-type: none"> – création de l'équipe de rédaction ; – Transmission des projets de lois au Parlement pour adoption – Suivi du processus d'adoption des textes 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les compétences – Rédiger les projets de lois – Transmettre les projets de lois au Parlement pour adoption. 	<ul style="list-style-type: none"> – Loi d'orientation rédigée et adoptée. – Loi de programmation rédigée et adoptée. 	2008	60
Action 4 : Vulgarisation des nouvelles lois	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser la communauté éducative et la société civile sur le nouveau cadre structural, institutionnel et juridique. – Ventilés le nouveau cadre structural, institutionnel et juridique dans les administrations, institutions et organisations. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mobilisation des ressources, des acteurs et partenaires éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser des comités d'appui. – Organiser les campagnes de sensibilisation. – Expliquer les modalités et mécanismes d'application. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux textes législatifs vulgarisés et ventilés. – Campagnes de sensibilisation organisées. 	2008 -2009	150

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions)
Actions 5 : Rédaction des nouveaux textes réglementaires de complétude sur la base des nouvelles lois votées.	<ul style="list-style-type: none"> – Prise des textes réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> – Définir les textes de complétude des nouvelles lois. – Rédiger, valider et diffuser ces nouveaux textes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Recenser les besoins en textes ; – Organiser les comités de rédaction ; – Faire valider et diffuser les nouveaux textes rédigés. 	Rédaction de nouveaux textes réglementaires faites.	2009-2010	200
Actions 6 : Rédaction du code de l'ETP	<ul style="list-style-type: none"> – Regroupement dans un seul document des textes législatifs et réglementaires du METP – Vulgarisation du code ainsi rédigé. 	<ul style="list-style-type: none"> – Recenser tous les textes législatifs et réglementaires existants. – Réactualiser certains textes. – Adopter les textes réactualisés 	<ul style="list-style-type: none"> – Cibler les besoins en textes réglementaires ; – Organiser les équipes d'identification des textes existants et de rédaction ; – Déterminer les modalités de vulgarisation et de diffusion du code rédigé. 	<ul style="list-style-type: none"> – Besoins en textes législatifs et réglementaires identifiés – Code de l'ETP rédigé, vulgarisé et diffusé 	2010	120
Total Axe d'intervention n° 1						580

Axe d'intervention n° 2 : Amélioration de l'accès

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions)
Action 1 : Fixation des critères d'accès et de sortie du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer les passerelles entre d'une part l'ETFP et l'enseignement primaire et secondaire et d'autre part entre l'ETFP et l'enseignement supérieur - Capitaliser les expériences spécifiques à chacun des sous secteurs éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études sur les passerelles - Elaboration des propositions des critères d'accès et de sortie - Application des textes réglementaires correspondants 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études sur les passerelles et les critères - Rédiger les textes et les appliquer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'accès au sous – secteur d'accès 	2008	80
Action 2 : Fixation des critères de recrutement des personnels à l'ETP	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les causes de la faible présence des formateurs qualifiés à l'ETFP ; Définir les conditions et mesures à prendre pour couvrir l'ensemble des filières de l'ETFP de compétences requises. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des meilleures structures de formation des formateurs ; - Mise en place d'un cadre attractif pour la rétention des formateurs qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer le comité de rédaction des textes. - Rédiger les textes et les appliquer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Critères de recrutement des personnels de l'ETFP fixés 	2008	80
Action 3 : Création de la commission d'orientation scolaire et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Former les conseillers d'orientation et assurer le renforcement de leurs capacités ; - Implanter les services d'orientation scolaire et professionnelle dans les différents établissements et écoles de l'ETFP ; - Mettre en œuvre un système national permanent et efficace d'orientation en tenant compte des besoins du monde du travail des secteurs public et privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure promotion des filières ; - Assurer une meilleure orientation des apprenants afin de réduire le taux d'échecs scolaires. - Assister les apprenants et les parents d'élèves dans le choix des filières et des professions 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les textes de création ; - Définir le cadre de travail de la commission ; - Etablir des passerelles avec les autres sous-secteurs éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'accueil dans les établissements de l'ETFP augmentées 	2007	50

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
Action 4 : Accroissement des capacités d'accueil dans les établissements de l'ETFP	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le nombre des établissements et écoles de l'ETFP ; - Equiper les établissements et écoles créés en structures d'accueil et équipements nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la politique en matière de carte scolaire ; - Répartition des établissements sur le territoire national ; - Promotion de l'implantation des établissements privés en tenant compte de la nouvelle carte scolaire ; - Construction et équipement de 27 LEP, 4 ITP, 13 EM, 83 CEFA, 4 CFPDC et réhabilitation des 4 EP de Brazzaville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la nouvelle politique en matière de carte scolaire ; - Identifier les localités d'implantation des établissements à travers le territoire national et organiser les visites des sites ; - Rédiger les TDR sur les constructions et réhabiliter les nouvelles structures de formation ; - Sélectionner les prestataires des travaux 	Commission d'orientation scolaire et universitaire créée	2008-2017	145 000
Action 5 : Maîtrise des flux scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la population scolaire de l'accès à la sortie 	<ul style="list-style-type: none"> - appliquer les critères d'accès à l'ETFP ; - Tenir les statistiques sur les effectifs des apprenants à tous les niveaux de formation ; - Produire régulièrement les rapports scolaires ; - Appliquer les critères de sortie de l'ETFP - Suivre le comportement de chaque cohorte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lire les critères d'accès à l'ETFP révisés ; - Renforcer les capacités des services de planification implantés dans les établissements de l'ETFP et à la DEP ; - Elaborer les annuaires statistiques de l'ETFP chaque année 	- Flux scolaires maîtrisés	2008-2017	500
Action 6 : Création du corps des conseillers d'orientation	Mieux orienter les apprenants.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'état des lieux des capacités du secteur éducatif en personnel d'orientation ; - Sélectionner ou recruter, former ou perfectionner les capacités de 24 conseillers d'orientation ; - Affecter 2 conseillers d'orientation par département. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les textes réglementaires créant le corps des conseillers d'orientation ; - Organiser un atelier de formation et de perfectionnement des conseillers d'orientation recrutés 	Le corps des conseillers d'orientation est créé.	200	2008-2009
Total Axe d'intervention n° 2					132 420	

Axe d'intervention 3 : Amélioration de la qualité et de l'efficacité du Sous – secteur

Actions	objectifs	Stratégies	activités	Résultats obtenus	Période	Coût (en million FCFA)
ACTION 1. Adaptation des programmes de formation actuels de l'ETFP à l'environnement économique	Evaluer les filières actuelles en vue de les adapter à la situation socio-économique actuelle.	Implication forte des organisations professionnelles pour l'élaboration des référentiels des métiers et des compétences ; Evaluation de l'impact des filières offertes par l'ETFP sur l'environnement socio-économique	Constituer des commissions d'analyse et d'adaptation des programmes de formation à l'environnement socio-économique	Programmes de formations actuels adaptés à la réalité de l'ETFP	2008-2017	1 000
ACTION 2 : Renforcement des capacités des personnels enseignant et non enseignant des établissements de l'ETFP et des structures du ministère	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures du ministère ; Renforcer les capacités professionnelles, pédagogiques et techniques des enseignants et non enseignants de l'ETFP.	Identification des catégories des agents concernés ; Recrutement du personnel technique des structures spécialisées pour la formation des formateurs ; Evaluation des capacités opérationnelles actuelles du personnel de l'ETP ; Identification des domaines de formations concernés par le renforcement des capacités.	Recenser le personnel enseignant de l'ETFP ; Identifier les établissements et structures de l'ETFP ; Procéder à l'évaluation des capacités opérationnelles du personnel de l'ETFP ; Recruter le personnel chargé de la formation des formateurs.	Capacités des personnels enseignants et non enseignants et des structures du METP renforcées	2008-2011	500

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
<p>ACTION 3 : Capitalisation de l'expérience acquise par la création des corps d'inspecteurs reconnus, de formateurs – Métier, de professionnels – Formateurs et de Formateurs - Tuteurs.</p>	<p>Renforcer les capacités des inspecteurs délégués ;</p> <p>Accorder le statut d'inspecteur du secondaire aux inspecteurs de l'ETP ;</p> <p>Créer de nouveaux corps et statuts des personnels de formation et d'encadrement technique au sein de l'ETP.</p> <p>Prendre des textes sur le statut particulier des personnels de l'ETFP.</p>	<p>Recensement des inspecteurs délégués ;</p> <p>Mobilisation des inspecteurs délégués autour de la question ;</p> <p>Organisation de la formation des inspecteurs ;</p> <p>Création de nouveaux statuts ;</p> <p>Implication des partenaires socio – professionnels de formation et d'encadrement technique.</p>	<p>Recenser les inspecteurs délégués ;</p> <p>Les mobiliser autour de la question ;</p> <p>Prendre des textes réglementaires nécessaires ;</p> <p>Organiser la formation ;</p> <p>Mener des études sur la création de nouveaux corps et statuts des personnels de formation et d'encadrement au sein de l'ETP</p>	<p>- Expériences acquises capitalisées ;</p> <p>- Corps d'inspecteurs, de formateurs métiers de professionnels – formateurs et de formateurs – tuteurs créés</p>	2009-2011	1 000
<p>ACTION 4 : Valorisation de la fonction enseignante</p>	<p>Doter les enseignants d'une trousse pédagogique ;</p> <p>Réhabiliter la journée nationale de l'enseignant ;</p> <p>Garantir la formation continue ;</p> <p>Mettre en œuvre le statut particulier des formateurs – Métiers ;</p> <p>Promouvoir les logements des formateurs en zones difficiles</p>	<p>Acquisition des trousse pédagogiques par spécialité ;</p> <p>Identification et mobilisation des enseignants autour de la journée nationale de l'enseignant ;</p> <p>Identification des zones difficiles ;</p> <p>Construction des logements des formateurs.</p>	<p>Estimer les besoins et les coûts en matériels didactiques pour l'acquisition des trousse pédagogiques ;</p> <p>Distribuer les trousse ainsi acquises aux bénéficiaires ;</p> <p>Organiser les campagnes de sensibilisation des enseignants et des manifestations y relatives ;</p> <p>Réaliser les études sur les types de logements ;</p> <p>Recruter les entreprises de construction</p>	<p>- Fonction enseignante valorisée</p>	2009-2017	1 300

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
ACTION 5 : Amélioration du cadre de vie et des conditions de travail des enseignants.	Améliorer la qualité de la vie et le climat au travail des enseignants de l'ETFP ; Optimiser les rendements scolaires au sein de l'ETFP.	Construction et réhabilitation des logements du personnel enseignant à la ville et à la campagne ; Instauration et organisation de la visite médicale annuelle et obligatoire pour tout le personnel de l'ETFP ; Instauration d'une indemnité d'activité pédagogique extra – scolaire et d'une prime spéciale en zones difficiles.	- Déterminer les types de logements à construire ; - Procéder à la réhabilitation des logements existants ; - Réaliser les études sur les logements à construire et évaluer les coûts ; - Recruter les entreprises de construction pour l'exécution des travaux ; - étudier les critères d'octroi et fixer les montants des indemnités ; - Prendre les textes réglementaires nécessaires.	Cadre de vie et conditions de travail des enseignants améliorés	2009-2017	20 000
ACTION 6 : Mise en place d'un système permanent de formation et recyclage des enseignants, des formateurs et des PATS	Réaliser des études sur le système de formation permanente et le recyclage des personnels de l'ETFP ; Elaborer les programmes de formation permanente et de recyclage ; Former les spécialistes en matière de l'ingénierie de la formation et du recyclage des personnels de l'ETFP Prendre et mettre en vigueur les textes réglementaires sur la formation et le recyclage des personnels de l'ETFP.	- Définition des profils des formateurs des enseignants et des personnels administratifs et d'encadrement ; - Evaluation des qualifications actuelles des personnels de l'ETFP ; - Elaboration des programmes de formation et de recyclage ; - Formation des spécialistes en matière de la formation et du recyclage des personnels de l'ETFP ; - Rédaction et mise en valeur des textes sur la formation et le recyclage des personnels de l'ETFP	- Mettre en place les commissions pour la réalisation des différentes études sur les profils de formation ; - Evaluer les qualifications actuelles des personnels de l'ETFP ; - Constituer et faire fonctionner les équipes de travail pour l'élaboration des programmes de formation et de recyclage ; - Impliquer les partenaires sociaux et experts en formation et recyclage ; - Rédiger les textes réglementaires nécessaires ; - appliquer les textes pris.	Système permanent de formation et recyclage des enseignants, des formateurs et des PATS mis en place.	2009 - 2017	500

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
ACTION 7 : Généralisation et systématisation de l'utilisation des outils de suivi pédagogique et d'évaluation de la formation des apprenants d'une part ; d'autre part mise en place des outils de suivi par les parents d'apprenants de la scolarité de leurs enfants.	<p>Suivre et mieux évaluer la formation de l'apprenant sur le plan scolaire, du comportement et de l'aptitude professionnelle ;</p> <p>Permettre aux parents d'élèves de mieux suivre l'activité scolaire de leurs enfants ;</p> <p>Impliquer les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants ;</p> <p>Développer un programme internet pour l'envoi d'informations aux parents d'élèves</p>	<p>Sensibilisation et initiation des enseignants à l'utilisation des outils de suivi – évaluation de la formation des apprenants ;</p> <p>Informers les parents d'élèves de la possibilité du suivi du travail scolaire garanti et sécurisé ;</p> <p>Le programme d'information des parents d'élèves par Internet est développé</p>	<p>Elaborer les outils de suivi pédagogique ;</p> <p>Organiser un atelier d'imprégnation sur l'utilisation de ces outils ;</p> <p>Vulgariser ces outils auprès des parents d'apprenants.</p>	<p>- Utilisation des outils de suivi pédagogique et d'évaluation de la formation des apprenants généralisés et systématisés ;</p> <p>- Outils de suivi de la scolarité des enfants, mis en place.</p>	2009 -2010	2 000
ACTION 8 : Elaboration de nouveaux programmes de formation selon l'approche par compétences (APC) et définition du matériel didactique s'y rapportant.	<p>Mener des études sur les nouvelles filières à créer ;</p> <p>Elaborer les programmes de formation par filière, selon l'APC ;</p> <p>Améliorer la qualité – efficacité de la formation au niveau de l'ETFP ;</p> <p>Doter les établissements de l'ETFP des programmes et du matériel didactique adaptés ;</p> <p>Former les enseignants, les inspecteurs sur l'utilisation de l'APC</p>	<p>Evaluation des programmes de formation existants ;</p> <p>Réalisation des études sur les innovations pédagogiques ;</p> <p>Rédaction de nouveaux programmes basés sur l'approche par compétences ;</p> <p>Acquisition et distribution du matériel didactique dans les établissements de l'ETP.</p>	<p>Monter les commissions de rédaction et d'évaluation de nouveaux programmes ;</p> <p>Valider les nouveaux programmes ;</p> <p>Définir les types de matériels pédagogiques à acquérir et à distribuer aux établissements de l'ETFP.</p> <p>Organiser l'atelier de formation des enseignants et inspecteurs sur l'APC.</p>	<p>- nouveaux programmes de formation selon l'approche par compétences, élaborés ;</p> <p>- matériel didactique y relatif, défini ;</p>	2009-2015	10 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
ACTION 9 : Renforcement des capacités des partenaires privés	Renforcer les capacités des partenaires privés concernés par la problématique de la formation des artisans et encadreurs des centres privés dans le cadre de la formation conjointe	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des partenaires privés ; - Evaluation de leurs capacités ; - Implication des partenaires privés concernés ; - Définition des domaines de formation ; - Renforcement de leurs capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des commissions d'évaluation des capacités actuelles des partenaires privés ; - Recruter les experts chargés du renforcement des capacités ; - Prendre des textes s'y rapportant ; - Elaborer et exécuter les programmes de renforcement des capacités 	- Capacités des partenaires privés renforcés	2009-2011	500
ACTION 10 : Mise en place d'un programme spécifique de normalisation et de certification des qualifications	Développer un programme spécifique de normalisation et de certifications en partenariat avec les chambres des métiers et les autres organismes impliqués dans la formation et le perfectionnement professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des métiers des groupes de métiers et branches de formation - Réalisation des études sur la normalisation et la certification des qualifications ; - Fixation des conditions ,des critères et de la durée de formation à donner aux apprenants ; - Implication des organisations patronales dans la formation et le perfectionnement des professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des études sur le programme spécifique de normalisation et de certification ; - Définir les qualifications concernées ; prendre et mettre en vigueur les textes réglementaires s'y rapportant ; - Etudier les modalités et les techniques de normalisation et de certification des qualifications. 	- Programme spécifique de normalisation et de certification des qualifications mis en place.	2009-2011	1 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
ACTION 11 : Planification des offres de formation	Mener et gérer les programmes d'études ; Optimiser la gestion des ressources humaines ; Prévoir les besoins matériels nécessaires.	Mise en œuvre des nouveaux programmes ; Suivre et évaluer leur application ; Gestion rationnelle de ressources humaines et matérielles disponibles.	- Définir et arrêter les conditions et modalités de gestion des programmes de formation ; - Mettre en place et gérer les politiques de planification des offres de formation ; - Prendre les textes.	- Offres de formations planifiées	2009-2011	2 000
ACTION 12 : Création et redynamisation des structures spéciales de formation en vue de l'insertion et réinsertion des populations à risque et déscolarisées par la qualification professionnelle.	Créer les établissements et écoles spécifiques de formation ; Créer les infrastructures spécifiques de formation pour les jeunes désœuvrés et déscolarisés et handicapés ; Assurer l'Insertion et la réinsertion des populations à risque par la formation qualifiante spécifique ; Assurer l'éducation pour tous Identifier et redynamiser les structures spéciales	Création de 30 maisons – écoles, 5 garages – écoles et 10 fermes - écoles Facilitation de l'insertion et rémunération des couches juvéniles défavorisées et déscolarisées ; Mise en place de 25 dispositifs de formation qualifiante favorisant l'insertion et la réinsertion socio – économique et socioprofessionnelle des populations à risque et déscolarisées.	Mener des études de faisabilité sur les nouvelles structures à implanter ; Rédiger les textes réglementaires s'y rapportant ; Faire les portraits de secteurs ; Lancer les TDR et appels d'offres ; Elaborer les programmes de formation ; Evaluer lesdits programmes ; Recruter des maîtres artisans.	- Structures spéciales de formation créés et redynamisés - Populations à risque et déscolarisées professionnellement qualifiées, insérées et réinsérées	2009-2017	7 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
ACTION 13 : Analyse du marché du travail et création de l'observatoire des métiers et des qualifications	Connaître qualitativement et quantitativement de façon régulière, les besoins réels du monde du travail ; Assurer l'adéquation formation – emploi ; Intéresser les utilisateurs éventuels des produits formés.	Réalisation des études sur le marché du travail au Congo ; Maîtrise des secteurs porteurs ; Maîtrise des fluctuations du marché du travail ; Implication des organisations patronales des chambres d'agriculture et des métiers et des ONG ; Adaptation de la formation dispensée aux réalités du monde du travail	Mener des études sur les portraits des secteurs ; Mener des études sur l'analyse du marché du travail en impliquant les entreprises, les organisations patronales et les ONG ; Fortifier la formation qualifiante des jeunes ; Assurer l'adéquation formation – emploi	- marché du travail analysé - observatoire des métiers et des qualifications créé.	2009-2011	3 000
Total Axe d'intervention n° 3						49 800

Axe d'intervention 4 : Amélioration de la Gestion rationnelle et du partenariat du Sous – secteur

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en million FCFA)
ACTION 1 : Mise en place des outils et moyens de pilotage du système de l'ETFP	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la modernisation du ministère notamment par l'utilisation des TIC ; - Développer des progiciels et autres logiciels appropriés en vue d'assurer un meilleur pilotage et une gestion efficiente au travers des outils de communication d'aide au contrôle et à la décision. - Gérer et contrôler les établissements scolaires ; - Mettre en place pour chaque établissement un outil de planification de contrôle et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et capitalisation des efforts déjà fournis dans le sens de la modernisation du ministère ; - Poursuite de modernisation d'autres secteurs ; - Renforcement de l'installation et de l'utilisation de l'outil informatique des établissements et structures du système de l'ETFP ; - Développement de la communication par le biais de l'outil informatique ; - Renforcement du contrôle des établissements ; - L'installation des services de planification suivi – évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les études sur la modernisation du ministère ; - Prendre les textes réglementaires et les mettre en valeur ; - Mener les études sur les progiciels et logiciels ; - Maîtriser l'utilisation des TIC au sein du ministère ; - Développer les communications en vue du contrôle et de la prise des décisions ; - Réaliser les études sur le système de planification, du suivi – évaluation des établissements du système de l'ETFP 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils et moyens de pilotage du système de l'ETFP mis en place 	2009-2010	4 000
ACTION 2 : Installation au niveau de la CEMAC des relations permanentes de coopération et d'échanges d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la coopération entre le METP et les pays de la CEMAC ; - Consolider l'espace sous régional permettant notamment d'organiser les échanges d'enseignants entre les pays de la CEMAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les pays de la CEMAC - Réalisation des études sur l'espace sous régional ; - Réalisation des études permettant la réalisation d'échanges d'enseignants et apprenants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre les études sur le développement de la coopération entre le METP et les pays de la CEMAC ; - Prendre les textes réglementaires et les mettre en vigueur ; - Etudier les domaines de coopération et d'échange des enseignants et apprenants 	<ul style="list-style-type: none"> - Relations permanentes de coopération et d'échange d'expérience, installées au niveau de la CEMAC 	2009-2010	1 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période	Coût (en millions FCFA)
ACTION 3 : Evaluation des carrières du personnel enseignant, des PATS et du personnel de direction.	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les différents profils des formateurs des enseignants et des personnels administratifs et d'encadrement exerçant dans le système de l'ETFP - Mener des études préliminaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études sur l'évaluation des profils des formateurs ; - Détermination des critères et sélection des formateurs capables d'intervenir dans le système de l'ETFP ; - Prise des textes juridiques s'y rapportant ; - Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des formateurs et enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des commissions chargées de mener des études sur l'évaluation des carrières du personnel ; - Former les formateurs pouvant intervenir dans le système de l'ETFP ; - Rédiger les textes réglementaires sur le recrutement des formateurs et des enseignants. - Fixer et reconnaître les normes de certifications des qualifications acquises. 	<ul style="list-style-type: none"> - Carrières du personnel enseignant, PATS et des personnels des directions évaluées 	2009-2010	600
ACTION 4 : Gestion et développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une plate forme de concertation sur la condition enseignante ; - Créer une base informatique des ressources humaines du METP ; - Supprimer le recrutement des enseignants non fonctionnaires ; - Planifier les affectations du personnel ; - Former un personnel spécialisé dans le pilotage et le management du sous secteur ; - Evaluer périodiquement les qualifications et les compétences des formateurs et du PATS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités et possibilités pouvant permettre le dialogue sur l'amélioration de la condition enseignante ; - Collection et gestion des informations sur les ressources humaines du METP ; - Maîtrise des effectifs du personnel de l'ETFP particulièrement des enseignants ; - Gestion rationnelle des mouvements administratifs des personnels de l'ETFP ; - Evaluation des compétences et qualifications des formateurs et des PATS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et gérer le système de gestion des ressources humaines ; - Prendre les textes réglementaires et les mettre en vigueur ; - Recruter le personnel de l'ETFP et rompre avec le recrutement des vacataires et prestataires ; - Gérer rationnellement les mouvements du personnel ; - Procéder au recrutement et à la formation des personnels spécialisés dans le pilotage et le management du système de l'ETFP ; - Mettre en place un système d'évaluation des compétences et qualifications. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines gérées et développées 	2009-2010	500

Actions	Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats attendus	Période ns)	Coût (en millio
ACTION 5 : Révision du système de diplômes	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le système de diplômes existants ; - Compléter et rénover le système par la création d'une nouvelle certification ; - Créer de nouveaux diplômes comme le BAC pro, le certificat de qualification professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de certains diplômes ou certificats dans le domaine de la certification à caractère professionnel ; - Amélioration de l'employabilité des apprenants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer en concertation avec le secteur productif les diplômes nouveaux à caractère professionnel ; - Organiser une animation pédagogique pour informer les formateurs concernés ; - Modifier la réglementation en adaptant les textes au nouveau système de diplômes et de certification. 	- Système de diplômes révisé	2009-2010	100
ACTION 6 : Développement d'une politique de coopération et de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens avec le secteur productif ; - Consolider les relations du METP avec ses partenaires sociaux ; - Cogérer les structures de formation spécifiques aux métiers avec les collectivités territoriales et locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des conventions de partenariat entre les établissements de l'ETFP et les collectivités locales ; - études sur les possibilités d'établissement des liens transversaux avec les structures de formation et le monde du travail ; - Définition d'un cadre de gestion commune des structures spécifiques de formation entre le METP et les partenaires concernés; - Etablissement de la carte scolaire du METP conformément aux choix du SNAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les domaines possibles de coopération avec les partenaires ; - Mettre en place les commissions chargées de réfléchir sur les textes réglementaires s'y rapportant ; - Créer et consolider les liens du METP avec les partenaires et les impliquer dans la gestion des établissements et structures spécialisés ; - Mener des études et réaliser la nouvelle carte scolaire conformément aux choix du SNAT 	- Politique de coopération et de partenariat développée	2009-2012	6 000
Total axe d'intervention n° 4						8 200

4 – LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La conduite du plan décennal 2008 – 2017 sera d'autant plus flexible qu'on pourra adapter rapidement et efficacement sa réalisation en fonction des contraintes diverses. Durant son exécution les directives du Chef de l'Etat, les orientations du Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel ainsi que les initiatives s'inscrivant dans le cadre du NEPAD, des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, de lutte contre le chômage seront prises en compte. Les actions du plan seront spécifiées et menées à l'échelle nationale, départementale et locale.

La mise en œuvre du plan décennal, dont la tutelle revient au Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, s'exécutera en trois programmes précis :

1^{ère} phase : Programme triennal 2008 – 2010.

- Révision et complétude du cadre juridique et structural du fonctionnement et du pilotage de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Construction et équipement de nouvelles structures de formation pilotes ;
- Renforcement des capacités de pilotage du METP ;
- Réécriture de quelques programmes expérimentaux selon l'approche par compétences

2^{ème} phase : Programme biennal 2011 – 2012.

- Réécriture de tous les programmes de l'ETFP selon l'approche par compétences ;
- Professionnalisation des filières ;
- Mise en place du dispositif général de formation en adéquation avec la demande sociale et les exigences du marché de l'emploi ;
- Construction et équipement de nouvelles structures de formation.

3^{ème} phase : Programme quinquennal 2013 – 2017.

- Adaptation de la carte scolaire de l'ETFP au schéma national d'aménagement du territoire et aux défis de développement national ;
- Construction et équipement de nouvelles structures de formation.

La mise en œuvre du plan décennal connaîtra une large participation coordonnée des partenaires, des bailleurs de fonds, des organisations non gouvernementales, de la société civile et des populations bénéficiaires. Elle nécessitera la création des organes tels que la délégation générale à la refondation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

5 - LE SUIVI – EVALUATION DU PLAN

Le suivi – évaluation des projets du plan décennal sera régulièrement assuré par l'unité de coordination des projets de l'Enseignement Technique et Professionnel qui produira les documents techniques y afférents, tiendra les registres et présentera les rapports.

5.1. – Processus de suivi-évaluation

Le suivi – évaluation doit faire partie intégrante du processus de gestion qui commence dès le démarrage du plan décennal et ne s'arrêtera qu'à la fin de la réalisation. De ce fait, les objectifs et les principes directeurs du plan vont guider le mode de suivi – évaluation mis en place. Il aidera les gestionnaires du plan à améliorer le rendement du projet, à renforcer la réédition des comptes en démontrant comment les ressources étaient utilisées et les résultats produits, à utiliser le Suivi – Evaluation comme un outil de communication et de commercialisation pour les concours de subventions futures et comme des exemples types des résultats escomptés.

La réalisation des activités du plan décennal et le mode de Suivi –Evaluation s'inscriront alors dans une logique de flexibilité et de recherche de la qualité totale comme modes de gestion du plan. La recherche de la qualité totale consistera à développer un processus continu d'amélioration des actions du plan à partir de la mobilisation de l'ensemble de ressources impliquées que ce soit au niveau des méthodes de gestion de la qualité, des résultats à produire que de l'assurance – qualité. Cette qualité totale des actions du plan sera obtenue grâce à l'application des principes des « 5 zéros » comme mode d'organisation, de gestion et du Suivi – Evaluation du plan décennal :

- **Le zéro défaut** : la réalisation des actions et activités doit limiter au minimum les défauts de construction – réhabilitation ou de fabrication de manière à éviter le gaspillage des ressources mises à la disposition du plan décennal. Le contrôle de la qualité des résultats produits et à produire ne se limitera donc plus à un contrôle à la fin de la réalisation du plan décennal mais est intégré tout au long du processus de sa mise en œuvre.
- **Le zéro panne** : la recherche de l'efficacité optimale de la gestion du plan décennal et la garantie des résultats produits ou à produire vont nécessiter la mise en place d'un système de maintenance préventif visant à prévenir les pannes et à garder en bon état les ouvrages déjà réalisés.
- **Le zéro délai** : la réalisation des activités du plan décennal sera un système continu, les réalisations arrivées à terme seront simultanément inaugurées et mise sans délai à la disposition des administrations compétentes pour la gestion.
- **Le zéro papier** : la flexibilité du temps de la réalisation du plan décennal ne pourra être obtenue que par une organisation plus souple et donc moins dépendante des procédures administratives complexes qui ralentissent le processus de prise de décision. Le système

d'information de collecte et de traitement des données des projets ou groupes de projets se rapportant au plan décennal se fera sur dossiers physiques et informatisés.

- **Le zéro stocks** : l'efficacité du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle peut être atteinte par la suppression des anciennes méthodes de formation qui consisteraient à former quantitativement les apprenants souvent peu compétitifs sur le terrain de la pratique et leur devenir professionnel étant aléatoire du fait aussi de l'inadéquation formation – emploi ; ce qui s'assimilait à un stock des produits formés, voués au chômage. La refondation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle vise à assurer une meilleure adéquation formation – emploi par le biais d'une formation « **juste – à temps** » qui consiste à former les apprenants en fonction des besoins du marché du travail, à la demande des entreprises ou à la carte.

Pour réussir le plan, il faut nécessairement une impulsion nationale, une volonté politique, des moyens, une bonne coordination des actions, une gestion scientifique des ressources et un système de communication efficace impliquant de facto tous les partenaires, bailleurs de fonds, autres ministères, organisations non gouvernementales (ONG), collectivités locales et les populations bénéficiaires.

5.2. - Indicateurs clés de suivi

Les indicateurs clés de suivi seront établies dans l'optique de la satisfaction, notamment, des points suivants :

- Accès efficient et efficace dans les établissements de l'ETFP ;
- Taux d'insertion socioprofessionnelle des formés de l'ETFP ;
- Bonne couverture nationale en offres de formation qualifiante de qualité ;
- Programmes d'études élaborés selon l'approche par compétences maîtrisés par des formateurs de qualité et en nombre suffisant ;
- Recul significatif du chômage des jeunes du fait de l'amélioration de leur employabilité par la formation qualifiante d'insertion professionnelle ;
- Formateurs bien formés et mieux répartis sur l'ensemble des établissements de l'ETFP ;
- Parents d'apprenants bien informés sur les offres de formation diversifiées de l'ETFP ;
- Taux de couverture en meilleures conditions de vie et de travail des enseignants de l'ETFP ;
- Taux élevés des admis aux différents examens et concours de l'ETFP, tels que planifiés dans le plan ;

- Structures de formation de l'ETFP sécurisées, aérées équipées et dotées d'internats pour l'accueil des apprenants d'autres départements ;
- Corps des inspecteurs reconnus, des formateurs métiers et professionnels formateurs, des conseillers d'orientation et des chefs d'établissements créés et dotés de moyens suffisants et adaptés ;
- Partenariat avec le secteur productif systématisé partout sur le plan national et local ;
- Renforcement des capacités des structures de pilotage de l'ETFP.

5.3. - Rapports et revues

L'unité de coordination des projets de l'enseignement technique et professionnel (l'UCP-ETP) devra fournir des rapports semestriels et un rapport annuel sur l'exécution du plan d'actions décennal 2008-2017, particulièrement en ce qui concerne l'exécution du budget et des différentes actions programmées dans le plan.

Le directeur de l'UCP-ETP aura la responsabilité de préparer et de soumettre les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation du plan :

- Un rapport de démarrage du plan, trois mois après l'atelier de validation du plan ;
- Les rapports semestriels de suivi-évaluation ;
- Les rapports de revue d'étapes à la fin de chaque phase du plan ;
- Le rapport d'achèvement du plan (année 10 du plan).

Un programme d'activités annuel devra être élaboré par l'UCP-ETP et soumis au comité de pilotage du plan pour adoption.

5.4. - Cadre institutionnel du plan

L'enseignement technique et professionnel étant un sous-secteur de service à l'endroit des populations, de l'administration et du secteur productif, plusieurs acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre du plan pour que les actions programmées s'intègrent parfaitement dans la lutte contre la pauvreté et le chômage endémique des jeunes.

De ce fait, il y aura :

- ***Un comité national de pilotage et d'orientation des actions du plan*** : celui-ci doit se situer au niveau central et réunir des représentants des départements ministériels, du secteur productif national et les partenaires impliqués ;

- **Un comité technique national de suivi du plan** : placé sous l'autorité du directeur de cabinet du ministre de l'enseignement technique et professionnel, il devra rassembler les cadres des différents ministères impliqués dans la problématique de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- L'unité de coordination des projets de l'enseignement technique et professionnel, elle sera l'organe d'exécution du plan. Cette cellule aura un délégué dans chaque direction départementale de l'enseignement technique et professionnel avec pour missions de coordonner l'exécution du plan au niveau départemental. Cette cellule sera assimilable à un groupe de projets.

En plus, deux points focaux du Plan d'actions décennal 2008 - 2017 de redressement de l'enseignement technique et professionnel seront créés respectivement au ministère en charge du plan et de l'aménagement du territoire et au ministère en charge de la coopération au développement.

V - CHRONOGRAMME

Composante N°1	Activités	Année du plan										Structures responsables	
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Elaboration du nouveau cadre institutionnel, juridique et structural	Révision de la loi scolaire	*											Consultant juridique de l'UCP- ETP
	Recensement et lecture du cadre juridique actuel	*											
	Adoption de nouveaux projets de lois	*											
	Vulgarisation des nouvelles lois	*	*										
	Rédaction de nouveaux textes de complétude des lois	*	*										
	Rédaction du code de l'ETFP		*										
	Fixation des critères d'accès et de sortie du sous-secteur	*											
	Fixation des critères de recrutement des personnels	*											

Composante N°2	Activités	Année du plan										Structures Responsables	
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Organisation des études, enquêtes et ateliers de formation pour l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du sous-secteur	Maîtrise des flux scolaires	*	*	*	*	*							DGAS
	Mise en place d'un système permanent de formation et de recyclage des enseignants, des formateurs et des PATS	*	*	*									DFFFP
	Analyse du marché et création de l'observatoire des métiers et des qualifications	*	*	*									DEP
	Evaluation des carrières des personnels de direction, enseignants et des PATS.	*	*	*									DAS
	Renforcement des capacités du personnel enseignant et des ATOS des établissements et des structures de l'ETFP	*	*	*									

COMPOSANTE N°3	Activités	Année du plan										Structures responsables	
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
création des corps, des outils didactiques et de pilotage, des comités et des commissions techniques	Création de la commission d'orientation scolaire et universitaire	*											DOBAS
	Création du corps des conseillers d'orientation	*	*										
	Capitalisation de l'expérience acquise par la création des corps d'inspecteurs reconnus, des formateurs-métiers, des professionnels-formateurs et des formateurs-tuteurs	*	*	*									Cabinet
création des corps, des outils didactiques et de pilotage, des comités et des commissions techniques	Généralisation et systématisation de l'utilisation des outils de suivi pédagogique et d'évaluation de la formation des apprenants	*	*										Cabinet
	Mise en place des outils de suivi par les parents d'apprenants de la scolarité de leurs enfants	*	*	*									
	Mise en place des outils et moyens de pilotage du système de l'ETFP	*	*	*									
	Gestion et développement des ressources humaines	*											

COMPOSANTE N°4	Activités du plan	Année du plan										Structures responsables	
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Elaboration des programmes d'études et planification des offres de formation	Adaptation des programmes de formation actuels de l'ETFP à l'environnement économique	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	IGETP
	Elaboration de nouveaux programmes de formation selon l'approche par compétences et définition du matériel didactique s'y rapportant.	*	*	*	*	*	*	*	*				
	Mise en place des programmes spécifiques de normalisation et de certification des qualifications		*	*	*								
	Planification des offres de formation	*	*	*									
	Révision du système de diplômes	*											

COMPOSANTE N°5	Activités du plan	Année du plan										Structures responsables
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Amélioration des conditions de vie des personnels et valorisation de la fonction enseignante	Valorisation de la fonction enseignante	*	*	*	*							DAS
	Amélioration du cadre de vie et des conditions de travail des enseignants	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
	Renforcement des capacités des personnels enseignants et des ATOS non- enseignants		*	*	*	*	*					DFFP

COMPOSANTE N°6	Activités du plan	Année du plan										Structures responsables
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Dynamisation du partenariat avec le secteur productif et divers partenaires	Renforcement des capacités des partenaires privés	*	*	*	*	*						
	Installation au niveau de la CEMAC des relations permanentes de coopération et d'échanges d'expériences	*	*	*	*	*						
	Développement d'une politique de coopération et de partenariat	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

COMPOSANTE N°7	Activités du plan	Année du plan										Structures responsables	
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Création de nouvelles structures de formation et réhabilitation des structures existantes	Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	DEP
	Lycées d'enseignement professionnel	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
	Instituts techniques et professionnels	*	*	*	*								
	Ecoles des métiers	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
	Ecoles professionnelles		*	*									
	Centres de formation professionnelle et de développement des compétences		*	*	*	*							
	Maisons - écoles	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
	Garages - écoles	*	*	*	*	*							
	Fermes - écoles	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
	RAC/PRODCAM	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	

Suivi et Evaluation du Plan décennal 2008 - 2017													
	Visites des sites des projets et tenue régulière des registres	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	UCP - ETP
	Suivi de l'avancement du plan et respect du chronogramme d'exécution	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
Achèvement et soumission des rapports													
	1. Evaluation à mi-parcours du plan décennal 2008 - 2017			△		△					△		UCP – ETP, chefs de groupes de projets
	2. Projet de rapport final										○		Evaluation interne (UCP –ETP, chefs de groupes de projets)
	3. Rapport final du plan décennal 2008 - 2017											□	Evaluation externe

Légende : * année d'exécution des activités programmées



△ Rapport d'évaluation à mi - parcourt



○ Projet de rapport final



□ Rapport final du plan décennal 2008 - 2017

CONCLUSION

Le plan décennal de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel, PADR - ETP en sigle, qui vient d'être élaboré est l'aboutissement d'un long cheminement dont le point de départ est l'engagement du Président de la République qui se résume dans un contrat moral, en douze chantiers des dix prochaines armées dont l'objectif principal est de conduire les Congolaises et les congolais vers un avenir radieux et pacifié, où le Congo, plus moderne, plus démocratique et responsable, prendra sa place et jouera son rôle en Afrique et dans un monde plus ouvert et sensible à la compétitivité.

A cet effet, le secteur de l'éducation n'étant pas en reste, et pour matérialiser dans les faits et en actes concrets, cet engagement du Chef de l'Etat, Le Ministre de l'enseignement technique et professionnel, en s'appuyant sur les différents rapports de l'UNESCO, du PNUD, des conclusions des tables rondes sous - sectorielles et compte tenu des recommandations techniques de l'UNESCO et de l'OIT, ainsi que celles des assises francophones de la Formation Professionnelle et technique de mai 1998 à Bamako (Mali), puis de celles de la Réunion des Ministres en charge de l'ETFP des pays d'Afrique centrale et Madagascar tenue à Brazzaville du 11 au 12 juillet 2004 sous l'égide de l'AIF s'est engagé à son tour dans de longs processus de refondation qui consiste, de manière urgente à imaginer et à promouvoir pour l'ETFP, des solutions novatrices, courageuses et réalistes afin de le dynamiser et de lui faire assurer son rôle stratégique dans le développement social et économique de notre pays.

Le plan décennal 2008 – 2017 ainsi élaboré, tire sa source dans le Document Stratégique de Politique Générale (DOSTRAPOGE), perçu aujourd'hui comme une inspiration du modèle conceptuel canadien, une démarche basée sur une approche systématique ; un document de référence du modèle conceptuel congolais contenant l'ensemble des réformes pertinentes et novatrices.

Le PADR – ETP devient alors une nécessité dans la planification et la budgétisation sur dix ans, des activités, et facilite le pilotage du processus de refondation, en même temps qu'il garantit la lisibilité et la traçabilité des projets liés aux actions de réformes.

Comme il est détaillé dans le document, le PADR – ETP se caractérise par sa structure en quatre points :

- Ses projections et Orientations: mieux orienter, stimuler l'ambition scolaire, réduire les sorties sans qualification, développer l'apprentissage et promouvoir les parcours de réussite.
- Son modèle de programmation : planification de nouvelles structures, détermination des indicateurs de performances, affectation des ressources nécessaires, séquencèrent des activités et projets programmés.
- Sa stratégie adoptée pour garantir le financement : accroître le budget, proposer la création d'une ligne budgétaire, créer le fonds pour la qualification du capital humain, mobiliser des financements additionnels ;

- Ses axes d’actions : mettre en place un cadre juridique et structural adapté et efficient, maîtriser l’accès dans le sous secteur, assurer le pilotage et la gestion du sous – secteur ;
- Sa mise en œuvre : séquençement du plan en trois phases ;
- Son mode de Suivi – Evaluation : maîtrise d’œuvre du METP par l’UCP – ETP, recherche de la qualité totale par l’application du principe des cinq zéros, élaboration d’indicateurs clés de Suivi – Evaluation ;
- Son cadre institutionnel : le comité national de pilotage et d’orientation, le conseil national de l’enseignement technique et professionnel, le comité technique de Suivi et de contrôle;

Pour la réussite du présent plan, le pays dispose certes d’une vision lucide et précise de la situation économique et éducatrice actuelle, ainsi que des possibilités de développement et des obstacles qu’il pourra rencontrer d’une part, il dispose également des ressources nécessaires pour la réalisation des actions programmées d’autre part ; cependant, sont plus nécessaires encore, la communication et la négociation entre ceux qui sont chargés de mettre en œuvre les actions du plan, les décideurs politiques, les collectivités locales décentralisées, les bailleurs des fonds et les bénéficiaires des œuvres finies, afin de maîtriser les effets intérieurs et extérieurs au plan susceptibles de biaiser l’obtention des résultats attendus ;

L’atteinte de ces résultats suppose un large consensus au niveau national. De ce fait, un plaidoyer permanent doit être entrepris en vue de vulgariser le plan pour l’adhésion de tous, de sorte que l’ETFP soit effectivement une entreprise collective ; une pratique prudente doit donc être menée à tous les niveaux, en conséquence, il conviendra de progresser dans le sens de la responsabilisation de tous les partenaires de l’ETP au niveau national et international afin de parvenir à relever le redoutable défi du développement national. Le présent plan, arrivé à terme, aura aussi pour mission de préparer le prochain plan.

ANNEXES

1- Equipe Technique du Plan

2- Coûts détaillés du Plan d'Actions Décennal 2008 – 2017

3- Références Bibliographiques

Annexe 1 : EQUIPE TECHNIQUE DU PLAN

Supervision

Son Excellence Monsieur Pierre-Michel NGUIMBI, Ministre de l'enseignement technique et professionnel.

Comité de rédaction

- Jean-Romuald MAMBOU, *Docteur en urbanisme et aménagement, Chargé des Missions du Ministre, Directeur de l'UCP-ETP ;*
- Henri MFOUTOU, *Docteur en planification de l'éducation, Chef de projet, élaboration du plan décennal 2008 – 2017 de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel, chargé d'études, analyses, suivi et évaluation des projets à l'UCP-ETP.*

Comité de relecture

- Jacques SAMBA, *Directeur général de l'enseignement technique ;*
- Gilbert NDIMINA, *Conseiller spécial du Ministre, Superviseur des projets à L'UCP-ETP ;*
- Jacques MABIALA, *Conseiller à l'enseignement professionnel du Ministre, Chargé des relations avec le secteur productif et le personnel enseignant ;*
- Dieudonné KINFOKO, *Directeur des études et de la planification au METP ;*
- Françoise MAHOUNGOU, *Directrice de la coopération et des établissements privés de l'ETP ;*
- Séraphin SOUMBOU, *Chargé d'études pédagogie condition enseignante et réforme des diplômes à l'UCP-ETP ;*
- Gaston DZONDHAULT, *Conseiller du Ministre, Point focal ADEA/UNIVOC/UNESCO, Coordonnateur national chargé des relations avec les institutions partenaires UNESCO/PNUD/OIT/BIT/Banque Mondiale.*

Saisie et secrétariat

Joberclove Stellie MAHOUNGOU LEMBE, Secrétaire à l'UCP-ETP.

ANNEXE 2 : COUTS DETAILLES DU PLAN D' ACTIONS DECENNAL 2008-2017

Composante N°1	Activités	Quantité par année											Répartition budgétaire (en millions de FCFA)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	Total	% du total
Elaboration du nouveau cadre institutionnel, juridique et structural	Révision de la loi scolaire	1										1	30										30	4,1%
	Recensement et lecture du cadre juridique actuel	1										1	20										20	2,7%
	Adoption de nouveaux projets de lois	1										1	60										60	8,1%
	Vulgarisation des nouvelles lois	1	1									2	50	50									150	20,3%
	Rédaction de nouveaux textes de complétude des lois		1	1								2		100	100								200	27,0%
	Rédaction du code de l'ETFP			1								1			120								120	16,2%
	Fixation des critères d'accès et de sortie du sous-secteur	1										1	80										80	10,8%
	Fixation des critères de recrutement des personnels	1										1	80										80	10,8%
	Total 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	320	150	220	50	0	0	0	0	0	0	740	0,3%

Composante N°2	Activités	Quantité par année											Répartition budgétaire (en millions de FCFA)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	Total	% du total
Organisation des études, enquêtes et ateliers de formation pour l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du sous-secteur	Maîtrise des flux scolaires	1	1	1	1	1						5	300	500	500	500	200						2000	28,2%
	Mise en place d'un système permanent de formation et de recyclage des enseignants, des formateurs et des PATS		1	1								2		500	500								1000	14,1%
	Analyse du marché et création de l'observatoire des métiers et des qualifications		1	1	1							3		1000	1000	1000							3000	42,3%
	Evaluation des carrières des personnels de direction, enseignants et des PATS.		1	1								2		400	200								600	8,5%
	Renforcement des capacités du personnel enseignant et des ATOS des établissements et des structures de l'ETFP	1	1	1								3	100	200	200								500	7,0%
	Total 2	2	5	5	1	1	0	0	0	0	0		400	2600	2400	1500	200	0	0	0	0	0	7100	3,2%

Composante N°3	Activités	Quantité par année											Répartition budgétaire (en millions de FCFA)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	Total	% du total
création des corps, des outils didactiques et de pilotage, des comités et des commissions techniques	Création de la commission d'orientation scolaire et universitaire	1										1	50										50	0,5%
	Création du corps des conseillers d'orientation	1	1									2	100	100									200	1,8%
	Capitalisation de l'expérience acquise par la création des corps de métiers		1	1								2		600	400								1000	6,7%
	Généralisation et systématisation de l'utilisation des outils de suivi pédagogique et d'évaluation de la formation des apprenants		1	1								2	500	500									1000	9,2%
	Mise en place des outils de suivi par les parents d'apprenants de la scolarité de leurs enfants		1	1	1							3		2000	1000	1000							4000	37,0%
	Mise en place des outils et moyens de pilotage du système de l'ETFP		1	1								2		2000	2000								4000	37,0%

	Gestion et développement des ressources humaines		1	1								2		300	200							500	5,3%	
	Total 3	2	6	5	1	0	0	0	0	0	0		650	5500	3600	1000	0	0	0	0	0	0	10750	4,8%
Composante N°4	Activités	Quantité par année											Répartition budgétaire (en millions de FCFA)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	Total	% du total
Elaboration des programmes d'études et planification des offres de formation	Adaptation des programmes de formation actuels de l'ETFP à l'environnement économique		1	1	1							3		1000	500	500							2000	9,1%
	Elaboration de nouveaux programmes de formation selon l'approche par compétences et définition du matériel didactique s'y rapportant.		1	1	1	1	1	1	1			7		3000	2000	2000	2000	2000	2000	2000			15000	68,1%
	Mise en place d'un programme spécifique de normalisation et de certification des qualifications		1	1	1							3		1000	500	500							2000	9,1%
	Planification des offres de formation		1	1	1							3		1000	1000	1000							3000	13,6%
	Révision du système de diplômes		1	1								1		70	30								25	0,8%
	Total 4	4	4	3	2	1	1	1	1	1	0	0		0	6070	4030	4000	2000	2000	2000	2000	0	0	22100

Composante N°5	Activités	Quantité par année											Répartition budgétaire (en millions de FCFA)												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	Total	% du total	
Amélioration des conditions de vie des personnels et valorisation de la fonction enseignante	Valorisation de la fonction enseignante		1	1	1	1							4		1000	1000	1000	300						3300	14,2%
	Amélioration du cadre de vie et des conditions de travail des enseignants		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9		4000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	20000	85,8%
	Renforcement des capacités des personnels enseignants et t des ATOS		1	1	1	1							4		200	100	100	100							
	Total 5		3	3	3	3	1	1	1	1	1			0	5200	3100	3100	2400	2000	2000	2000	2000	2000	23800	10,4%

Composante N°6	Activités	Quantité par année											Répartition budgétaire (en millions de FCFA)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	Total	% du total
Dynamisation du partenariat avec le secteur productif et divers partenaires	Renforcement des capacités des partenaires privés		1	1	1							3		200	200	100							500	6,7%
	Installation au niveau de la CEMAC des relations permanentes de coopération et d'échanges d'expériences		1	1								2		500	500								1000	13,3%
	Développement d'une politique de coopération et de partenariat		1	1	1	1						4		2000	2000	1000	1000						6000	80,0%
	Total 6		3	3	2	1							0	2700	2700	1100	1000	0	0	0	0	0	7600	3,4%

Composante N°7	Activités	Quantité par année											Répartition budgétaire (en millions de FCFA)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	Total	% du total
Création des nouvelles structures de formation et réhabilitation des structures existantes	Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage	7	15	15	12	6	6	6	6	4	3	80	3250	8555	7055	5555	4555	2555	2555	2555	1600	1100	41500	27%
	Lycées d'enseignement professionnel	5	6	5	2	2	2	2				23	2300	3000	5000	2000	2000	2000	1000	900	910	910	20500	13%
	Instituts techniques et professionnels	1	1	1	1	1						5	979	1000	1000	1000							4000	3%
	Ecoles des métiers	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	13	9750	9555	9555	4555	6555	4555	4555	4555	2600	2600	65000	43%
	Ecoles professionnelles		2	2								4	305	1000	1000								2000	1%
	Centres de formation professionnelle et de développement des compétences		1	1	1	1						4		3000	3000	3000	3000						12000	8%
	Maisons- écoles	5	5	3	3	3	2	2	2	2	1	28		350	210	210	210	210	210	140	140	70	2100	1%
	Garages- écoles	1	1	1	1	1						5	215	230	230	230							1150	1%
	Fermes -écoles	1	1	1	1	1	1	1	1	1		9	235	250	250	250	250	250	250	250	250	250	2500	2%
	RAC/PRODCAM	5	3	3	2	2	2	2	2	2		23	250	150	150	100	100	100	100	100	100	100	1250	1%
Total 7		27	37	34	24	18	14	14	12	9	5	194	17284	27090	27450	16900	9670	8670	9560	8500	7600	7030	143094	68,0%

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Denis SASSOU-NGUESSO – La Nouvelle Espérance, Brazzaville, 2002, 64 p.

Ministère de l'enseignement technique et professionnel – Document Stratégique de Politique Générale, Brazzaville, 2005, 104 p.

Ministère de l'enseignement primaire et secondaire – Plan National d'Action de l'Education pour tous, Brazzaville, 87 p.

Ministère du plan et de l'aménagement du territoire – Document de stratégie de lutte contre la pauvreté, document final provisoire, Septembre 2007, 134 p.

Ministère du plan et de l'aménagement du territoire – Schéma national d'aménagement du territoire, Brazzaville, août 2005, 72 p. + annexes

République du Congo – Plan d'actions prioritaires à trois ans pour le secteur éducatif au Congo, Brazzaville, décembre 1998, 146 p. + annexes.